

Première séance, mardi 23 juin 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
2020-GC-85	Divers	Validation du mandat de député de Charly Coting en remplacement de Sylvia Baiutti et assermentation		
2020-GC-98	Rapport	Gestion de la crise COVID-19	Discussion	
2020-GC-49	Motion	Approvisionnement en denrées alimentaires et fourragères - Crise COVID-19	Retrait	<i>Auteur-s</i> Ruedi Schläfli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-54	Motion	Modification LICD - Provision extraordinaire liée au COVID-19	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Claude Brodard Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-GC-52	Mandat	Aide provisoire à la presse fribourgeoise	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Chantal Müller Hubert Dafflon Bertrand Morel Nicolas Kolly Romain Collaud Antoinette de Weck Mirjam Ballmer Benoît Rey André Schneuwly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-53	Mandat	Mesures urgentes pour cabinets de santé (physiothérapeutes, ostéopathes, etc.)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Piller Solange Berset David Bonny Pierre Mauron Martine Fagherazzi-Barras Eliane Aebischer Olivier Flechtner Andréa Wassmer Chantal Pythoud-Gaillard Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-58	Mandat	Augmentation du plafonnement des RHT pour les entrepreneurs et mesures pour les indépendants – COVID-19	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Romain Collaud Daniel Bürdel Gabriel Kolly Nadine Gobet Stéphane Peiry Bruno Boschung Sébastien Dorthe Philippe Demierre Jean-Pierre Doutaz Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-60	Mandat	Aide directe aux entreprises et indépendants contraints de fermer par le Conseil fédéral	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Claude Brodard Bertrand Morel Nadine Gobet Bertrand Gaillard Romain Collaud Markus Julmy Sébastien Dorthe Hubert Dafflon Susanne Schwander Jean-Daniel Chardonnens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-61	Mandat	Versement des subventions Jeunesse et Sport	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Solange Berset David Bonny Julia Senti Elias Moussa Grégoire Kubski Violaine Cotting-Chardonnens Gaétan Emonet Martine Fagherazzi-Barras Armand Jaquier Andréa Wassmer <i>Rapporteur-e</i> Jean-Pierre Siggen
2020-GC-70	Mandat	Suspension avec effet immédiat des décisions de taxation de la plus-value et de la facturation	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nadine Gobet Gabriel Kolly Jean-Pierre Doutaz Claude Brodard Gilberte Schär Bruno Boschung Romain Collaud Nicolas Kolly Hubert Dafflon Cédric Péclard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-78	Mandat	Compenser les pertes de salaires des employé-e-s	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Martine Fagherazzi-Barras Armand Jaquier Solange Berset Elias Moussa Grégoire Kubski Chantal Müller Giovanna Garghentini Python Erika Schnyder Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-86	Mandat	Garantir la formation des apprenti-e-s malgré la crise liée au COVID-19	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Erika Schnyder Nicolas Repond Ursula Krattinger-Jutzet David Bonny Giovanna Garghentini Python Bernadette Hänni-Fischer Christel Berset Olivier Flechtner Muriel Besson Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-91	Election judiciaire	Procureur-e général-e	Scrutin uninominal	
2020-GC-92	Election judiciaire	Procureur-e général-a adjoint-e	Scrutin uninominal	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^mes et MM. Chantal Müller, Eric Collomb, Grégoire Kubski, Erika Schnyder, Ralph Alexander Schmid et François Genoud.

MM. Didier Castella et Maurice Ropraz, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2020-GC-85**Validation du mandat de député de Charly Cotting en remplacement de Sylvia Baiutti et assermentation**

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.
 - > M. le Député Charly Cotting est assermenté par la présidente du Grand Conseil selon la formule habituelle.
-

Rapport 2020-GC-98**Gestion de la crise COVID-19**

Rapport/message: **09.06.2020** (BGC juin 2020, p. 1320)

Discussion

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le 27 mai dernier je m'exprimais avec mon collègue, Directeur de la sécurité et de la justice devant vous lors de la première séance post-COVID du Grand Conseil. Nous n'avions pas encore l'assurance de pouvoir bénéficier durant l'été d'une certaine liberté de nos mouvements. Un peu plus d'un mois plus tard, avec la fin de la situation extraordinaire, les cantons ont repris leur marge de manoeuvre. Notre monde s'est à nouveau transformé, la situation est presque revenue à la normale, notre vie sociale, professionnelle et culturelle reprend ses droits. Avec les beaux jours, les terrasses se remplissent et les places de jeux sont prises d'assaut. J'avoue que je vois cette évolution avec ambivalence. Alors que l'OMS nous annonçait ce lundi un nombre record d'infections dans le monde, que l'Allemagne se bat avec un cluster important qui fait planer un risque d'épidémie sur le pays, je croise chez nous tous les jours des personnes qui pensent que le virus a disparu comme par enchantement. Mesdames et Messieurs les députés, ce n'est pourtant pas le cas. Les efforts importants consentis depuis des mois ont porté leurs fruits, mais la prudence reste de mise.

Es ist wirklich nicht zu vergessen dass Texte en allemand (14:09:06)

Mesdames et Messieurs les députés, je suis très fière en ma qualité de présidente de vous présenter, au nom du Conseil d'Etat un rapport sur l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la pandémie COVID-19. Ce rapport vous donne une vue d'ensemble des activités déployées par l'Etat de Fribourg, avant et pendant la période marquée par l'état de situation extraordinaire, décrétée par le Conseil d'Etat le 13 mars, puis par le Conseil fédéral le 16 mars dernier. Même si l'urgence de la prise de décision n'a pas permis d'en référer au Grand Conseil, certaines mesures prises par le canton et la Confédération couvrent néanmoins les demandes exprimées par le Grand Conseil. Vous avez déposé 12 motions et mandats en liens avec les mesures urgentes avant fin mai. Et vos interventions légitimes ont permis au Conseil d'Etat d'identifier certains besoins qui sont intégrés dans les mesures d'urgence, lesquelles ont été coordonnées avec des propositions émanant des partenaires sociaux, économiques et supracantonales. Au vu de cette implication importante du Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose que pour ces instruments, lorsque cela est possible, ceux-ci soient acceptés et qu'une suite directe leur soit donnée en renvoyant aux mesures idoines décidées. Notre population s'est montrée exemplaire ces derniers mois et j'ai eu l'occasion de lui témoigner ma reconnaissance, notamment lors de ma précédente intervention devant vous. Mais j'aimerais ici vous remercier vous, Mesdames et Messieurs les députés, pour votre souci du bien-être de la population fribourgeoise et pour votre engagement sans faille durant ces derniers mois.

Texte allemand (14:11:10)

Le Gouvernement a pu bénéficier de votre soutien et de votre présence durant cette crise et c'est une Présidente sincèrement reconnaissante qui s'adresse à vous. Même si l'engagement de l'OCC se terminera fin juin, la crise sanitaire couve toujours et encore. Une recrudescence ces derniers temps de personnes présentant des symptômes comme la fièvre et la toux nous pousse à exercer une vigilance de tous les instants. Quelques foyers ça et là nous inquiètent. Le traçage reste l'enjeu primordiale actuel, avec le testing et j'en appelle à la responsabilité individuelle. La task force de la DSAS et le service du médecin cantonal restent mobilisés 7 jours sur 7. L'action du Gouvernement, l'engagement du Grand Conseil et la discipline de la population ont permis de maîtriser l'urgence. Nous devons maintenant gérer la chronicité de la crise et nous tenir prêts à monter en puissance. Nous avons toutes et tous, chacune et chacun, un rôle important à jouer en tant que membre du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, en tant que membre de la société, parentes ou parents, employés ou employeurs.

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Directeur de l'économie et de l'emploi qui va vous présenter les réponses aux différents mandats.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.

La crise économique qui s'est abattue sur nous dans le sillage du Covid-19 a sidéré par sa rapidité et son ampleur. En quelques jours, nous nous sommes tous retrouvés face à un incendie qui s'est rapidement transformé en brasier. En quelques jours des secteurs entiers de notre économie ont été mis à l'arrêt. Durant 3 mois nous avons ensuite tenté dans l'urgence de lutter contre la propagation du feu et ce n'est pas fini.

Les demandes de RHT ont immédiatement atteint des niveaux historiques dans tout le pays. Près de 7000 demandes de RHT ont été traitées en un temps record dans notre canton selon des règles changeantes, habituellement c'est 40 par an. Vis-à-vis de l'Etat les attentes étaient énormes, les appels au secours nombreux et souvent poignants. Il nous a fallu faire des choix et agir vite, avec d'une part la volonté farouche d'éviter les faillites et de préserver les emplois, et, d'autre part, l'inquiétude de sentir que cette formidable fournaise ferait peut-être des dégâts irréparables dans certains secteurs. Pas moins de 31 ordonnances ont été adoptées par le Conseil d'Etat dont 14 pour les deux paquets de mesures d'urgences en faveur de l'économie qui ont été mises en place.

Ab dem 6. April wurde also ein erstes Massnahmenpaket umgesetzt, mit dem die Kulturschaffenden und der Tourismus, später die Unternehmen und Selbstständigerwerbenden und schliesslich die Start-ups und Medien unterstützt wurden.

Anfang Juni wurde ein zweites Massnahmenpaket beschlossen. Dieses zielte auf die Unterstützung bedürftiger Personen und des lokalen Handels ab sowie auf die Entschärfung der Lage der Lernenden, die am Anfang oder Ende ihrer Ausbildung stehen.

Diese Kombination von Massnahmen hat sich im interkantonalen Vergleich als die effizienteste erwiesen.

Zudem wurden die beschlossenen Massnahmen konstant überwacht, was zu mehreren Anpassungen geführt hat.

Teils haben wir auch mit Firmen einzeln gearbeitet, um Lösungen zu finden und tun dies immer noch.

Stets um ein Gleichgewicht bemüht, wollten wir uns nicht von der Angst leiten lassen und haben trotz sehr hohem Druck die Schliessung von Baustellen abgelehnt, bei denen die Fortsetzung der Arbeit immer noch möglich war, dies unter Beachtung der Gesundheitsvorschriften.

Um Ihnen eine Ahnung von der Grössenordnung der eingesetzten Mittel zu geben: Es wurden dank den Massnahmen des Bundes und des Kantons seit Beginn der Krise fast 150 Millionen Franken a-fond-perdu in die Freiburger Wirtschaft geleitet. Jeden Tag kommen 2 bis 3 Millionen Franken hinzu.

Dazu gesellen sich 3 600 verbürgte Überbrückungskredite in der Höhe von etwa 473 Millionen Franken.

Comme je l'ai dit nous avons dû agir vite sans tergiverser. Nos critères de choix étaient les suivants:

- > Nécessité d'injecter rapidement des liquidités
- > Nécessité d'une implémentation facile, c'est-à-dire en tirant parti des structures existantes
- > Nécessité d'effets à très court terme
- > Nécessité de cohérence entre mesures fédérales cantonales, voire communales.

Toutes les mesures choisies l'ont été dans un environnement mouvant où cohabitaient le droit fédéral et le droit cantonal. Nous avons toujours veillé au principe de subsidiarité avec la volonté de proposer des mesures complémentaires ciblées pour notre canton là où l'urgence se faisait sentir.

Zweimal haben wir sogar Massnahmen vorweggenommen, die schliesslich vom Bund beschlossen wurden.

Wir hatten zum Beispiel mit unseren Partnern und Banken Massnahmen für verbürgte Kredite beschlossen und standen kurz vor deren Umsetzung, als der Bund schliesslich die Massnahmen selbst eingeführt hat. Umso besser, kann man nur sagen.

Auch bei den verbürgten Krediten von Start-ups war der Staatsrat Urheber einer Massnahme, die später vom Bund umgesetzt wurde.

Die Volkswirtschaftsdirektorenkonferenz hat sich übrigens als eine wertvolle Plattform für den Austausch erwiesen. Die Plattform war besonders wertvoll dank dem direkten und regelmässigen Kontakt mit unserem Bundesrat und Volkswirtschaftsminister, der jederzeit auf seinem Handy erreichbar war, stellen Sie sich dies vor.

Wir haben so beispielsweise die Erweiterung der Kurzarbeit auf die leitenden Angestellten und die Erweiterung der Erwerbsausfallentschädigung bewirkt. Wir werden nachher noch genauer darauf eingehen.

J'aimerais maintenant expliquer rapidement certains choix emblématiques du Conseil d'Etat quant aux mesures décidées.

Comme je l'ai dit les attentes étaient très fortes. Nous avons essayé d'y répondre dans toute la mesure du possible et du nécessaire. Cela nous a d'ailleurs valu des critiques d'autres cantons qui trouvaient que « nous allions trop loin », que nous étions trop généreux. J'ai évidemment pris cela pour un compliment. Mais il faut dire que des initiatives d'autres cantons ont également inspiré nos députés. Nous avons donc lu attentivement les instruments parlementaires qui nous parvenaient et leur contenu nous a souvent confortés dans les choix que nous faisons. Je dois relever qu'en tant qu'Alémanique, une chose m'a frappé : c'est la très grande différence de sensibilité face à cette crise entre Suisses allemands et Suisses romands. Une différence qui se manifestait au sein même des partis politiques. Pour faire court, l'approche alémanique se voulait nettement moins interventionniste, mais j'ai le sentiment qu'au niveau fribourgeois nous avons une nouvelle fois trouvé le bon équilibre.

J'en viens maintenant à l'explication des mesures décidées dont certaines feront l'objet de nos discussions dans un instant.

Unsere ganze Aufmerksamkeit richtet sich nun auf die laufenden Gespräche über eine Verlängerung der Sofortmassnahmen und zwar insbesondere der Kurzarbeit über den 31. August hinaus. Wir setzen alles daran, dass eine Rückkehr zum ursprünglichen Geltungsbereich hinausgeschoben wird, damit unsere Wirtschaft weiter hochgefahren werden kann. Alles am 31. August zu beenden, wäre eindeutig verfrüht. **H. Ambühl: Habe eben gesehen, dass sich dieser Redebeitrag weiter unten, im französischen Redebeitrag, wiederfindet.**

[Texte fourni par l'auteur-e; merci de ré-écouter, compléter, corriger, mettre en forme]

Ich habe den untenstehenden Text nicht gefunden. Ich lasse ihn vorerst mal so stehen. H. Ambühl

Die Tourismusdienstleister und Kulturschaffenden waren sofort sehr stark betroffen.

Darum war es uns sehr wichtig, ihnen so rasch und kräftig wie möglich zu Hilfe zu kommen.

Beim Tourismus stützte sich unsere Massnahme (6 Mio. Franken) auf eine bestehende Einrichtung nämlich den Tourismusförderungsfonds.

Dies hat eine rasche Umsetzung der Massnahme begünstigt.

Bis heute wurden 74 Gesuche bearbeitet und 4,2 Millionen Franken zugesichert.

Texte ne figurant pas dans l'audio jusqu'au dernier paragraphe "le défi est immense..." ainsi que les paragraphes en langue allemande.

L'objectif de la mesure était de soulager les entreprises en diminuant leurs charges fixes. Nous l'avons mis en place car la task force chargée de trouver une solution fédérale dans les relations entre bailleurs et locataires a rapidement « accouché d'une souris ». La seule recommandation fédérale étant de trouver des solutions à l'amiable entre les parties.

Le Conseil d'Etat a donc décidé d'agir promptement en proposant le système que vous connaissez et qui permet aux locataires de ne payer qu'un mois de loyer sur trois. L'originalité de cette mesure est qu'elle fait appel à une forme de solidarité puisque le bailleur doit accepter de renoncer à un loyer. La participation de l'Etat à cette démarche a été un grand soulagement pour de nombreux commerçants. La mesure a également été rapidement adaptée et à ce jour environ 1500 demandes ont déjà été formulées.

> Baux et fermages commerciaux

> Lokaler Handel

Der lokale Handel zählte ebenfalls zu den ersten Opfern der Krise.

Und trotz der Massnahme im Bereich der Mietzinse, die für sie bestimmt war, haben wir eine weitere Massnahme beschlossen, die ihre finanzielle Lage verbessern soll.

Wir haben nämlich 4,1 Millionen Franken bereitgestellt, um den lokalen Konsum anzukurbeln. Diese Massnahme wird in den nächsten Tagen lanciert.

Des dizaines de propositions (70) de mesures ont été analysées, puis hiérarchisées selon leur faisabilité et leur pertinence. Et même s'il est évident que nous sommes toujours comme on dit plus intelligents après, nous assumons pleinement nos décisions. Encore cette année le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de loi d'approbation du paquet d'ordonnances prévoyant ces mesures économiques. Formellement, cette loi devrait être très simple : il s'agira essentiellement d'approuver les mesures prises par le Conseil d'Etat durant la période extraordinaire tout en réservant les éventuelles futures mesures, principalement pour le programme de relance.

Mesdames et Messieurs les députés je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'avec la levée de l'état d'urgence les prérogatives législatives ne permettent pas d'être aussi rapide que l'a été l'Exécutif durant la phase aigüe de la crise. Ainsi, qu'il s'agisse d'une loi urgente ou d'une procédure accélérée d'approbation de loi, les mesures que vous appellerez de vos vœux durant cette session pourraient prendre du temps avant de se concrétiser et probablement perdre de leur acuité. Le Conseil d'Etat vous propose dès lors de nous concentrer dès à présent ensemble sur la phase de relance.

A ce stade je tiens à dire que le Conseil d'Etat a travaillé avec le sentiment toujours présent de votre confiance que beaucoup d'entre vous nous ont témoignée et je voudrais vous en remercier chaleureusement au nom du Conseil d'Etat.

Ja, die Dringlichkeit war derart dass wir nicht anders hätten handeln können. Aber es war wichtig, dieses Vertrauen zu spüren.

Heute, meine Damen und Herren, ist die dringliche Phase vorüber.

Der Bund hat fast alle Einschränkungen im Bereich der Wirtschaftstätigkeit aufgehoben (Reiseveranstalter – Discotheken – Grenzen usw. ...)

Der Staatsrat handelt seit dem 19. Juni nicht mehr unter Artikel 117 der Kantonsverfassung und der Grosse Rat kann wieder alle seine Vorrechte wahrnehmen. Darüber sind wir sehr erleichtert.

Doch wie Sie wissen, werden wir mit einer starken Rezession konfrontiert sein.

Dabei dürfen wir nicht aus den Augen verlieren, dass es sich nicht um eine Wirtschaftskrise des Kantons Freiburg handelt, sondern um eine nationale und globale Krise.

Les instituts de prévisions tablent sur un effondrement du PIB suisse qui se situe entre -6 et -7% cette année. Le redémarrage de certains secteurs de notre économie dépendra aussi beaucoup de la situation de nos partenaires étrangers. Selon une enquête menée par le SECO auprès de 26 associations de branches, ces dernières espèrent une « normalisation » sous 8 mois. Un an pour les services aux entreprises et le commerce de détail. 15 mois pour l'hébergement !

Cette crise Mesdames et Messieurs, et c'est un crève-cœur de le dire, fera des dégâts, pour certains irréversibles. Nous devons d'une certaine manière reconfigurer notre économie pour lui donner toutes les chances de se rétablir. Dans le cadre du mandat que nous avons de la Confédération pour l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et en partenariat avec la Berne fédérale, nous devons aussi travailler à la réinsertion d'un nombre important de chômeurs. C'est une priorité.

Unsere ganze Aufmerksamkeit richtet sich nun auf die laufenden Gespräche über eine Verlängerung der Sofortmassnahmen und zwar insbesondere der Kurzarbeit über den 31. August hinaus.

Wir setzen alles daran, dass eine Rückkehr zum ursprünglichen Geltungsbereich hinausgeschoben wird, damit unsere Wirtschaft weiter hochgefahren werden kann.

Alles am 31. August zu beenden, wäre eindeutig verfrüht.

Le défi est immense mais nous ne sommes pas démunis; notre économie a les reins solides. Elle est bien diversifiée, ce qui est un avantage non négligeable. Malgré la crise nous avons aussi avancé sur des projets enthousiasmants. Il y en a beaucoup dans toutes les Directions de l'Etat. L'un d'eux qui me tient particulièrement à cœur sera dévoilé ce soir avec l'annonce du lauréat du MEP pour le bâtiment des cours interentreprises. Un projet qui représente un investissement de 75 millions de francs dans le cadre de l'Association du Centre professionnel.

Pour l'heure, Mesdames et Messieurs les députés, la priorité va à l'élaboration d'un programme d'incitation bien pensé pour soutenir le redémarrage de notre économie. Nous avons besoin d'un plan pragmatique et efficace qui déploie des effets tangibles selon un calendrier judicieux. La concurrence va être acharnée pour les entreprises tant au niveau national qu'international. La pression sur les coûts sera forte. Certains secteurs vont peut-être devoir faire face à des changements

structurels. Je pense par exemple à la mobilité en général ou au tourisme, or des conditions-cadres attractives constituent le meilleur moyen de soutenir cette mutation.

En conclusion, nous venons de vivre un séisme d'une amplitude sans précédent pour notre pays, notre canton et notre économie et ses répliques vont secouer nos entreprises durant de longs mois. Mais je dirais que le redémarrage se fait d'abord dans les têtes, *der Aufschwung beginnt im Kopf*, avec dans le cœur le souci premier de la collectivité au-delà des intérêts partisans. Le chantier est immense. Tous les acteurs de l'économie privé ou public de même que les responsables politiques devront travailler ensemble et tirer à la même corde pour le mener à bien.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2020-GC-49

Approvisionnement en denrées alimentaires et fourragères - Crise COVID-19

Auteur-s:	Schläfli Ruedi (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	01.04.2020 (<i>BGC mai 2020, p. 802</i>)
Développement:	02.04.2020 (<i>BGC mai 2020, p. 802</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (<i>BGC juin 2020, p. 1344</i>)

Retrait

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts, je suis agriculteur dans la commune d'Hauterive.

Tout d'abord je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à cette motion. La crise du COVID que nous venons de vivre et qui nous tараude encore un peu, nous suivra encore quelque temps; elle a été aussi inédite et exceptionnelle de par son ampleur mondiale. Cette crise nous a montré que l'approvisionnement de notre pays en denrées alimentaires était un enjeu crucial pour la population suisse. Une des premières priorités du Conseil fédéral a été de s'assurer que les denrées alimentaires continuent d'être acheminées, malgré la fermeture de toutes les frontières européennes et mondiales. Le Conseil fédéral a entre autres, autorisé l'importation de 1'000 tonnes de beurre depuis l'Union européenne, quand on connaît la difficulté dans le secteur laitier d'industrie, ce n'est pas rien. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit que les stocks obligatoires répondent à la loi et qu'ils ne sont pas mis en danger. Certes, l'approvisionnement actuel, avec un taux d'environ 50% montre ses limites, surtout en temps de crise majeure que nous avons pu vivre ces derniers mois. Cette motion visait surtout à pallier une éventuelle crise d'approvisionnement, on ne savait pas trop comment allait réagir notre pays sachant que nous sommes fortement dépendants de l'approvisionnement. Cette crise allait se prolonger et nous ne savions pas dans quel état d'urgence nous serions. Force est de constater que la situation sanitaire actuelle, et cela fort heureusement, se stabilise chez nous en Suisse, mais nous devons quand même rester très vigilants. De ce fait, je retire ma motion mais j'attire l'attention du Conseil d'Etat sur le fait qu'il dispose d'outils pour pallier aux besoins de la population dans l'agroalimentaire et qu'il peut faire appel aussi au Conseil fédéral. Les agriculteurs de ce pays répondront toujours présents pour nourrir la population. Si certains métiers sauvent des vies, je tiens ici à saluer toutes les personnes qui ont oeuvré dans le milieu hospitalier, nous les agriculteurs, nous la maintenons.

> Cette motion est retirée par son auteur.

> L'objet est ainsi liquidé.

Motion 2020-GC-54

Modification LICD - Provision extraordinaire liée au COVID-19

Auteur-s: **Brodard Claude** (PLR/FDP, SC)
Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)

Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**

Dépôt: **20.04.2020** (BGC mai 2020, p. 804)

Développement: **20.04.2020** (BGC mai 2020, p. 804)

Réponse du Conseil d'Etat: **09.06.2020** (BGC juin 2020, p. 1345)

Prise en considération

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Comme mon co-motionnaire, je dirige une fiduciaire et j'ai pu prendre toute la mesure des difficultés rencontrées par tant d'entreprises et d'indépendants. Par contre, n'ayant pas été économiquement impacté, je ne pourrais personnellement pas profiter de notre instrument. Je n'ai donc pas d'intérêt direct.

J'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et je constate qu'il a mis "le paquet" pour inciter le Parlement à rejeter la motion. Mais pourquoi donc ? Pour des difficultés de mise en œuvre, je ne le pense pas. Sous la pression des communes vraisemblablement, mais je ne le comprends pas. Ce que notre Conseil d'Etat désapprouve, d'autres gouvernements cantonaux l'ont pourtant directement mis en œuvre, en mars déjà et sans besoin d'une demande parlementaire. Je parle notamment du canton du Valais, canton assez proche du nôtre sous l'angle du tissu économique, mais aussi au niveau de la représentation politique du gouvernement. Donc l'objet n'est pas farfelu.

Ce que l'on peut dire de cette motion, c'est que de nombreuses entreprises PME et beaucoup d'indépendants ont eu une belle année 2019. A ce titre, ces entreprises devront payer des soldes d'impôts quelquefois importants fin 2020, début 2021, mais qu'entre-temps, COVID-19 les a fortement déstabilisées et affaiblies, certaines ayant dû tout simplement fermer sans que plus aucun centime ne rentre durant plusieurs semaines. Malgré cela, les factures doivent être payées, les difficultés sont très importantes. Pour l'instant, on en entend peu parler car les crédits COVID sont utilisés. Mais demain qu'en sera-t-il ? Nous proposons donc de réduire partiellement leur revenu 2019 par la création d'une provision. On évitera ainsi d'exiger encore des soldes d'impôts à payer cette année. Les entreprises conservent leurs liquidités pour assainir leur situation et surtout pour se redéployer. Cette provision est ensuite dissoute sur leurs comptes 2020.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un cadeau, c'est un report. Et ce report n'est autorisé que pour les entreprises qui ont subi des pertes qu'elles devront prouver. Il n'y a pas de passe-droit, ni de subvention. Si on ne le fait pas, les pertes seront déduites en 2020, puis en 2021, voire en 2022. La collectivité n'y gagnerait rien. Pire, entre-temps des contribuables deviendront probablement insolvables. On parle des restaurateurs, des entreprises dans l'événementiel, de nos coiffeurs, de nos caristes, de nos agences de voyage, pensez-y. Le Conseil d'Etat dit que cette correction fiscale interviendrait trop tardivement. Rien n'empêche d'exiger une plus grande rapidité des taxations. Le service public au service du privé; rien de plus normal.

On parle de liquidités immédiates, mais je constate que pour les baux, de nombreux clients de ma fiduciaire sont dans l'attente des versements. Donc le terme "immédiateté" est très subjectif. Je suis convaincu que notre motion s'inscrirait de façon idéale dans le futur plan de relance car elle soulagerait tous les secteurs d'activités touchés, et toutes les entreprises touchées, même celles avec des activités à moins forte valeur ajoutée. Quant au changement du taux d'impôt pour les personnes morales dès 2020, je l'admets, car il est effectif et c'est finalement un soutien ciblé pour les entreprises touchées; il n'y a rien de choquant, ni d'opportuniste dans cette démarche.

S'agissant de l'effort de l'Etat de suspendre les intérêts, c'est le seul point positif que l'on a récolté, mais si un commerce a dû drastiquement diminuer ses activités, il n'aura ni revenu, ni bénéfice en 2020; donc aucun impôt à payer, aucun intérêt exigible. Il s'agit donc plus d'un effet d'annonce que d'une véritable aide ciblée.

Pour terminer avec mon plaidoyer, je regrette la prise de position du Conseil d'Etat, cela d'autant plus que la motion s'adresse exclusivement aux entreprises touchées par la pandémie. Nous ne demandons pas de nouvelles subventions, ni d'aide à fonds perdu. Je déplore le manque d'audace de notre Gouvernement et je vous remercie pour votre attention.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné la présente motion avec une attention toute particulière, compte tenu des enjeux économiques pour notre tissu fribourgeois de PME à la suite de la pandémie de COVID-19.

La motion de nos deux collègues propose en résumé, la possibilité pour les PME de mettre en provision 50% de leurs bénéficiaires 2019, année jugée bonne, tout en plafonnant le montant provisionné en actions de 300 000 francs, uniquement

évidemment pour celles touchées par la pandémie. Cette proposition est intéressante pour donner un peu d'air sous forme de relance aux entreprises les plus touchées et gérer de manière saine en leur permettant de répartir leurs charges fiscales sur un temps plus long. En effet, la création de la provision vise la dissolution l'année d'après et, à pour effet principal, de reporter le décaissement pour provoquer un remboursement de l'impôt 2019 à l'année 2021 ou à des années ultérieures si les entreprises concernées devaient faire en 2020 une perte plus importante que la provision payée. En outre, en plafonnant le montant maximum de provision, cette motion ménage aussi les finances publiques des communes et du canton, dans la mesure où les recettes fiscales à court terme provenant de grands contribuables ne seraient touchées que marginalement.

Le Conseil d'Etat recommande le rejet de la motion. En effet, les mesures actuelles sont jugées suffisantes, les remboursements des acomptes 2019 déjà versés prendraient du temps et la machinerie à mettre en place, bien que possible, serait longue. Toutefois, l'argument le plus pertinent réside dans le projet fiscal 17 voté l'an passé. Ainsi, accepter cette motion équivaldrait à imposer le bénéfice des entreprises avec deux taux différents pour la même année ayant concerné 2019 ou 2020. Cette situation serait alors non seulement complexe à gérer, mais surtout inéquitable envers ceux et celles qui ne pourraient pas en profiter. Il faut noter que dans le canton du Valais, qui a mis en place ce type de mesures, le nouveau régime fiscal des entreprises n'est pas en vigueur.

Tout en remerciant les motionnaires pour la proposition qui a enrichi le débat vers d'autres mesures, une grande majorité du groupe démocrate-chrétien votera contre cette motion.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis conseiller communal et je m'exprime à titre personnel.

Cette motion se fonde sur un principe que je ne peux que soutenir. En effet, il est essentiel d'aider les entreprises qui ont été affectées par les conséquences et les décisions du Conseil fédéral à la suite de l'épidémie du COVID-19. Si ce Parlement peut sans autre décider de la destinée des rentrées fiscales cantonales, il ne peut, à mon sens, se substituer aux communes et s'immiscer de manière trop importante dans leur compétence et leur autonomie toujours plus restreinte. Il appartient en effet à chaque commune de valider ou non les éventuelles entreprises affectées par la crise, manquant temporairement de liquidités, au cas par cas. Cela appartient à leur champ de compétences et comme élu communal, je sais que nous sommes sensibles aux demandes de nos contribuables. Nous analysons toutes les requêtes des personnes physiques et des personnes morales avec discernement et en toute connaissance de cause. J'invite d'ailleurs les entreprises qui seraient confrontées à des difficultés pour payer leurs impôts pour 2019 à s'adresser à leur commune. Ainsi, je pense, le principe posé par les motionnaires n'est pas si conséquent pour les communes. Je m'abstiendrai donc lors du vote.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Gewinne privat, Verluste dem Staat: So und nicht anders lässt sich die Motion der ... **(14:43:11) Geschäftsprüfungskollegen** Brodard/Peiry zusammenfassen. Die üppigen Gewinne aus dem aussergewöhnlich guten Geschäftsjahr 2019 sollen bei den Unternehmen bleiben und bevorzugt besteuert werden. Für die aufgrund der Corona-Krise in gewissen Branchen - längst nicht in allen - sich abzeichnenden Verluste im Jahre 2020 soll hingegen der Staat die Zeche bezahlen.

Gewinne privat, Verluste dem Staat: Was von den Motionären handwerklich ohne Zweifel sauber, politisch aber mit viel Sprengkraft präsentiert wird, kann die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unter keinen Umständen mittragen. Wie der Staatsrat richtigerweise in seiner Antwort ausführte, wird das von den Motionären vorgeschlagene Instrument finanziell nicht neutral sein, da zumindest Unternehmen ihre Gewinne 2019 tiefer versteuern könnten.

Umgekehrt kann die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei die Position des Staatsrates unterstützen, welcher konkrete Massnahmen für die Steuerlast 2020 vorsieht. Erstaunlich, dass die bürgerliche Mehrheit des Parlamentes die Finanzpolitik der bürgerlichen Mehrheit des Staatsrates nicht mitträgt. No act.

Wir sind überzeugt, dass die Motionäre ihren Vorschlag nicht unterbreitet hätten, wenn es sich lediglich um Liquiditätsprobleme handeln würde. Bei Liquiditätsprobleme hat der Bundesrat mit seinen Covid-Überbrückungskrediten eine schnelle und effiziente Hilfe geschaffen, wobei Kreditgesuche bis zum 31. Juli 2020 eingereicht werden können.

Gewinne privat, Verluste dem Staat: Eine solche Politik können wir nicht mittragen, weshalb die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei die Motion geschlossen ablehnen wird.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Cette motion en lisant son titre dans le contexte du problème économique, on peut penser que c'est une bonne motion, qui va dans le sens d'une aide à nos entreprises fribourgeoises. En lisant la réponse du Conseil d'Etat, je dirais que c'est une bonne mauvaise idée, cette motion. Le Conseil d'Etat répond qu'il y a déjà des possibilités pour faciliter la vie des entreprises fribourgeoises; elles peuvent facilement calculer l'impôt qui est dû, ajuster leur demande d'acomptes. Le Conseil d'Etat fait le pas, en supprimant les intérêts moratoires, ce qui va de toute évidence dans la bonne direction. Ce qui me gêne le plus dans cette motion, c'est sa non neutralité fiscale. Avec cette motion nous aurions donc des entreprises taxées à 8,5% en 2019 et celles qui ont les moyens de faire des provisions, taxées uniquement à 4%. Pour moi ce n'est pas cohérent, c'est une injustice fiscale qui ne tient pas la route. La Droite a voté PF17, et j'estime que c'est une excellente

chose. En revanche, ici ça va à mon avis trop loin et on crée un biais fiscal qui n'est pas acceptable. De plus, il y aura un travail disproportionné au niveau administratif à charge des cantons, une fois de plus. Je pense que ce n'est pas le moment de gaspiller l'énergie des collaborateurs par rapport à ça. La réponse est assez claire : il y a d'autres moyens aujourd'hui d'aider les entreprises. On a parlé des loyers, des RHT, des APG pour les indépendants, je pense que c'est suffisant et c'est correct.

Si nous la Droite, voulons être cohérents par rapport à notre politique de fiscalisation des entreprises, alors il faut dire non à cette motion et c'est ce que je ferai.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit mes préopinants, et notamment M. le député Claude Brodard, sur le bien-fondé de cette motion. Je pense qu'aujourd'hui il est important de mettre tout en oeuvre et notamment des mesures ciblées et non péjoratives financièrement pour notre canton. Je rappelle que cette motion est soutenue par la Chambre suisse des fiduciaires. Je rappelle aussi que les garde-fous sont là, les entreprises devant prouver leurs difficultés durant cette période COVID. Finalement, d'autres cantons l'ont mise en oeuvre et avec succès. Personnellement, j'ai plutôt confiance en deux experts fiduciaires; Messieurs Peiry et Brodard, expérimentant chaque jour ces cas de figure, aider ces entreprises à passer la crise pour les emplois, pour le canton et pour les impôts futurs.

Merci de votre soutien à cette motion, qui sera acceptée à une très grande majorité par le groupe libéral-radical.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FI). Le Conseil d'Etat avance trois arguments pour proposer le refus de notre motion.

Le premier argument est la non justification de la provision dans les comptes 2019, considérant que les pertes liées à la pandémie COVID-19 n'étaient pas prévisibles au 31 décembre 2019. C'est une lecture pour le moins étroite de la LIFD, la loi sur les impôts fédéraux directs, le canton du Valais, ce qui a été dit et redit déjà, qui a introduit cette mesure n'en fait manifestement pas la même lecture. Il y a dès lors une marge d'interprétation que le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg se refuse de considérer.

Le second argument présume que notre proposition n'aurait guère d'effet sur la liquidité des entreprises, respectivement des indépendants. Il ne faut pas les oublier, car le remboursement du trop payé d'impôt interviendrait trop tard. Or, les taxations 2019 des personnes morales et des indépendants ont maintenant débuté au Service cantonal des contributions. Une rectification de ces taxations, respectivement un remboursement du trop perçu d'impôt interviendrait probablement dans le courant de cette année, voire au plus tard au début 2021. Je note ici qu'il ne s'agit pas d'un travail administratif insurmontable; il existe bon nombre de taxations qui sont rectifiées en cours d'exercice, sans doute que M. Godel pourra le confirmer. Mais j'en reviens à la problématique des liquidités. On peut présumer que la liquidité des entreprises restera tendue ces prochains mois. Dès lors il n'est pas négligeable de permettre ce petit coup de pouce, c'est-à-dire ce remboursement du trop perçu d'impôt ces prochains mois aux entreprises et aux indépendants. On peut même présumer que dans certains cas, cela permettra peut-être à une PME d'engager l'apprenti qui était prévu cet automne ou de ne pas retarder un investissement qui avait été prévu avant la pandémie.

Enfin, il est vrai que pour les personnes morales, la provision serait faite sur l'exercice 2019, taxée à 8,5% et dissoute en 2020 avec un taux de 4% à la suite de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale au 1^{er} janvier 2020. Cet argument est vrai pour les personnes morales, il ne s'applique pas aux indépendants. Quant aux entreprises, encore faut-il qu'elles fassent un profit en 2020 pour être taxées sur l'impôt sur le bénéfice et compte tenu de l'impact économique de la pandémie, rien n'est moins sûr, même pour les plus grandes entreprises. Quant aux PME, la majorité d'entre elles, environ les 2/3, c'est particulièrement vrai pour les commerces de proximité et les restaurants, deux types de commerces qui ont fortement été pénalisés par cette pandémie, elles ne sont pas soumises à l'impôt sur le bénéfice dès lors qu'en général il n'y en a pas de bénéfice.

La proposition que nous faisons avec cette motion aura un impact financier relativement modeste pour les collectivités publiques. En outre, elle donne une bouffée d'oxygène, certes modeste, aux entreprises et aux indépendants qui ont des problèmes de liquidités. Pour une entreprise, la liquidité c'est comme le sang dans le corps humain : sitôt que ça ne circule plus c'est la mort assurée. Une très grande majorité des faillites sont provoquées au départ par un problème de liquidités. C'est pourquoi je vous invite, chères et chers collègues, à l'instar d'une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre à accepter notre proposition.

Godel Georges, Directeur des finances. L'idée des motionnaires est évidemment louable, mais il faut être clair : c'est impossible d'atteindre le but annoncé dans cette intervention parlementaire qui, les motionnaires le disent, doit permettre aux entreprises touchées de conserver leurs liquidités ainsi de garantir plus aisément leur pérennité. Encore une fois c'est louable.

Je rappelle le système, les impôts de l'année 2019 sont déjà payés, et s'ils le sont, il reste le solde dont nous avons déjà pris une mesure au mois d'avril, c'est le décalage de 30 jours à 90 jours sans intérêts, c'est déjà une bonne mesure. Bien évidemment, le député Peiry motionnaire l'a dit, les taxations ont commencé. Les entreprises ont jusqu'au mois d'août pour transmettre leur déclaration et évidemment jusqu'à ce que le travail soit fait, restituer l'argent, vous l'avez dit fin 2020, début 2021 avec le travail et les communes, ça sera plus proche de la fin 2021, c'est la réalité. Ensuite les provisions demandées par

les motionnaires auraient aussi des effets décalés dans le temps sur le système de péréquation financière intercommunale, parce qu'elles contribuent à une diminution du montant global de l'instrument des ressources à la baisse des contributions des communes fortement concernées par les ressources fiscales des entreprises et, de ce fait, à une diminution de l'attribution aux communes bénéficiaires.

J'aimerais rappeler aux deux fiduciaires qui sont intervenues et qui sont respectivement les deux motionnaires, M. le député Brodard a rappelé la loi, il a raison. Aujourd'hui déjà des provisions spécifiques peuvent être annoncées si elles sont motivées. Je vous donne un exemple: une société qui travaille étroitement avec la Chine et qui démontre aux Services des contributions qu'elle a subi des pertes non encore déterminables en décembre 2019 - ce ne sont pas les chiffres mais on démontre qu'on travaille avec la Chine et qu'on a été impacté beaucoup plus vite et qu'il y a des pertes non déterminables en raison de la situation de la Chine - est acceptée ou sera acceptée, c'est cela la réalité du terrain. M. le député Brodard, vous l'avez dit mais je le répète, contrairement à ce qu'affirment les motionnaires dans la motion, ils ont corrigé un petit peu, l'opération ne sera pas neutre sur la période 2019-2020 en raison de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale. Les bénéfices 2019 transférés sur la période 2020 ou 2021 seront imposés à 4%, alors qu'en 2019 c'est 8,5%.

Je vous rappelle que notre réforme fiscale a passé la rampe avec 56% de oui, même des éminents districts ont dit non. Le Conseil d'Etat estime que ce n'est pas responsable de donner la possibilité d'imposer des bénéfices à 4% au lieu de 8,5%. C'est vrai Messieurs les députés, qu'il y a des cantons, il n'y en a pas beaucoup, qui l'ont fait, le Valais par exemple que je connais bien. J'étais vendredi dernier avec mon collègue, le Directeur des finances, Roberto Schmidt, comme vous l'avez dit du même parti que moi, qui m'a dit : "Nous on l'a fait parce qu'on n'a pas la réforme fiscale, on a un référendum; aujourd'hui notre réforme fiscale n'est pas en place". L'autre canton, c'est Zoug. A Zoug, le tissu économique, à ce qu'on m'a dit, je n'ai pas été vérifié, et principalement avec la Chine, ils ont mis en oeuvre ce que je viens de signaler. Des provisions sont possibles s'il y a des choses qui sont annoncées, on sait qu'il y aura des pertes sur l'année 2019. Voilà la réalité du terrain, mais évidemment le Conseil d'Etat est conscient de la problématique et des difficultés des entreprises, on n'a pas dit non à la légère, on a pris des mesures.

Je vous rappelle que les PME qui font le tissu économique de notre canton sont nombreuses et vous le savez. Elles ont le mérite de créer des emplois et les salariés paient des impôts. Mais les entreprises elles-mêmes, et vous le savez, cela été dit avec la réforme fiscale, il y en a 60% qui ne paient pas d'impôts c'est parce qu'elles ne gagnent rien et il y en a 70% qui paient en dessous de 200 frs, c'est ça la réalité du terrain! Alors, venir dire que vous aidez ces entreprises, c'est totalement faux. Vous ne l'avez pas fait exprès bien sûr, mais je vous explique la réalité du terrain. Ensuite, avec la solution du Conseil d'Etat, on aide l'ensemble des contribuables, les personnes physiques et les personnes morales, on met la disponibilité à disposition pour ceux qui le veulent. On va même plus loin que votre motion puisque l'ensemble des contribuables peuvent adapter les acomptes 2020 que, vous et moi et les entreprises ont reçus et cela en abrogeant l'intérêt moratoire sur la période. J'espère être clair : tout le monde peut adapter, les personnes physiques et les personnes morales, il n'y a pas d'intérêt moratoire sur cette période-là. Je pense que le geste est important. Donc le contribuable adapte ses acomptes reçus en fonction de sa situation et, si le contribuable n'aura pas suffisamment payé, et bien je le répète, nous avons décidé de supprimer les intérêts moratoires pour les personnes physiques et les personnes morales.

Avec ces considérations que nous appelons pour une justice et une équité fiscale, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 53 voix contre 36. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP). *Total 36*

Ont voté Non :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP). *Total 53*

Se sont abstenus :

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total 4*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat 2020-GC-52

Aide provisoire à la presse fribourgeoise

Auteur-s:	Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Müller Chantal (PS/SP, LA) Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) Morel Bertrand (PDC/CVP, SC) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Collaud Romain (PLR/FDP, SC) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC) Rey Benoît (VCG/MLG, FV) Schneuwly André (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	09.04.2020 (BGC mai 2020, p. 803)
Développement:	09.04.2020 (BGC mai 2020, p. 803)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1346)

Prise en considération

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce mandat, si ce n'est que comme la majorité des gens, je me tiens informé de l'actualité grâce à nos médias. Il faut bien admettre que le besoin d'informations n'a rarement été aussi présent qu'à l'heure de cette pandémie. Les gens se posaient de très nombreuses questions d'actualité et la presse s'est faite un véritable point d'honneur d'informer régulièrement la population en retranscrivant toutes les réponses concernant cet état de crise. Par contre, avec le confinement, la presse a été soumise à une crise financière due au manque d'annonces publicitaires puisque toutes les activités politiques, sportives et culturelles ont été systématiquement annulées, d'où la demande de la création de ce fonds pour éviter des situations qui pourraient être fatales à la presse écrite qui ne bénéficie elle, pas de la redevance.

Le Conseil d'Etat ne remet pas du tout en question ce que je viens de vous décrire, mais ne le conçoit pas de la même façon. Il estime qu'il a déjà pris des mesures inédites qui constituent en la couverture de 50% des pertes nettes de chiffres d'affaires

publicitaires constatés entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020 pour tous les éditeurs et diffuseurs dont le siège est dans le canton et il propose un soutien à fonds perdu d'un montant maximal de 3,7 millions, on est donc loin des 10 millions demandés, même si l'on peut ajouter un montant de 1,54 million pour les radios et télévisions régionales. Il est vrai que le mandat ne parle que de la presse écrite. Finalement, en cas de crise due à une telle pandémie, ne devrait-on pas plutôt créer des plateformes communes pour toute la presse, qu'elle soit écrite ou télévisée, ou même créer une plateforme numérique regroupant le travail de tous les médias concernés ? On pourrait peut-être y penser si malheureusement une deuxième ou une troisième vague devait arriver, ce que bien sûr, personne ne souhaite.

En conclusion, les membres du groupe démocrate-chrétien soutiendront la conclusion du Conseil d'Etat et je vous demande d'en faire de même.

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Je m'exprime au nom de mon collègue Grégoire Kubski qui ne peut être des nôtres durant cette session, au nom du du groupe socialiste et des autres motionnaires du groupe Vert Centre Gauche. L'identité d'un canton sans radio régionale meurt. L'identité d'un canton sans presse régionale meurt. Un canton sans médias qui interviennent comme quatrième pouvoir aura de la peine à progresser. Fribourg est une exception médiatique en Suisse, une exception dont il faut relever la diversité de l'offre et l'indépendance vis-à-vis des grands groupes de presse. Cette diversité est une richesse sur laquelle nous devons veiller toutes et tous. Il faut savoir saluer les réactions étatiques lorsqu'elles vont dans la bonne direction. Or, la solution trouvée de combler 50% des pertes publicitaires des médias fribourgeois est une réaction opportune, qui éveille la curiosité et l'intérêt de nombreux autres cantons. Il nous faut cependant avoir conscience que cette réponse permet à la plupart des médias régionaux de garder la tête hors de l'eau et ne permet pas de pérenniser totalement leur offre. Le monde des médias se transforme rapidement, mais l'offre de service public et de proximité que nos médias régionaux assurent demeure. Nous avons pu vivre les chants du 1^{er} mai par le biais de Radio Fribourg; nous avons pu être informés des actualités sanitaires grâce à nos périodiques et nous devons saluer le travail effectué par nos médias durant la crise malgré les RHT notamment. Cependant, il y a lieu de constater que les médias basés dans notre canton n'ont pas tous reçu une oreille attentive auprès de l'administration à l'instar de sept.info, alors qu'ils innovent au sein du monde médiatique régional et national. Nous accepterons la réponse donnée par le Conseil d'Etat et sa conclusion, à savoir le fractionnement du mandat. Toutefois, nous souhaitons avoir plusieurs précisions du commissaire sur la teneur de l'ordonnance :

1. Pourquoi est-il prévu une subsidiarité de l'aide cantonale, par rapport à l'aide fédérale, pour les radios et une complémentarité de l'aide cantonale par rapport à l'aide fédérale pour la presse ?
2. Quelles sont les raisons du refus d'aide cantonale pour des médias de type hybride, tels que sept.info ? N'y a-t-il pas une réelle contradiction d'exclure ce genre de médias innovants alors que notre canton souhaite promouvoir l'innovation ?
3. Y a-t-il un modèle de médias que privilégie le Conseil d'Etat au détriment d'autres types de médias ?
4. Par ailleurs, le Conseil d'Etat envisage-t-il une aide structurelle, à long terme, pour préserver la viabilité des médias régionaux ?

L'état de santé des médias fribourgeois doit continuer à nous préoccuper. Il nous incombe de continuer ce débat sur la problématique du bien-fondé à l'avenir d'une aide structurelle à long terme.

En ce sens, nous déposerons rapidement un postulat afin d'obtenir un rapport sur l'état des médias régionaux, sur un bilan de leur offre et de leur état financier post-crise. Grâce à ce postulat nous aimerions connaître les pistes envisageables qui permettront de garantir leur qualité et leur pérennité malgré la baisse des revenus dus à la publicité.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. En revanche, je suis abonné à *la Liberté*, à *la Gruyère*, à la presse fribourgeoise de Romont et je suis un auditeur très assidu de la Télé.

La presse locale fribourgeoise se doit de couvrir les événements locaux, nationaux, internationaux et toucher au plus près ainsi tout un chacun. Notre presse est, et devra rester à l'avenir, la plus indépendante que possible. Une part essentielle de services publics en cas de crise, où là en la circonstance de pandémie mondiale est effectuée par nos journaux locaux. La crise de la COVID-19 est passée au travers de notre presse régionale, qui de toute manière doit affronter une crise financière due au manque subit d'annonceurs publicitaires et autres acteurs de financement. Cette crise est, je l'espère, temporaire, mais elle va laisser des traces indélébiles pour bien quelques années encore. Nous nous devons de nous montrer solidaires envers nos acteurs régionaux de la presse. A l'avenir, pour que le groupe de l'Union démocratique du centre soutienne encore la presse locale, elle devra se montrer encore plus apolitique, donner factuellement les faits et non pas orienter politiquement systématiquement tout écrit. La presse se doit et se devra d'être représentative de tous les partis politiques, de droite à gauche, comme de gauche à droite, sans oublier la droite et surtout le groupe de l'Union démocratique du centre. Dès lors, je demande à la presse d'y aller aussi vite que possible, mais aussi rapidement que nécessaire.

Notre groupe soutiendra ce mandat fractionné, comme proposé par le Conseil d'Etat. Je vous remercie de votre attention.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Die Verfasser des Auftrags sagen es selber: Die Regionalzeitungen haben während der Krise einen erhöhten Service public erfüllt, vielen Dank!

Noch bevor der Auftrag eingereicht wurde, stellte sich im Staatsrat die Frage einer Soforthilfe für die Presse. Bereits Ende März waren wir über die Umfrage des Verbands der Schweizer Medien informiert und wussten von der alarmierenden Lage aller befragten Zeitungen, auch jener, die zuvor keine strukturellen Schwierigkeiten hatten.

Aufgrund dieses drastischen Rückgangs der Werbeeinnahmen mussten bereits 95 Prozent der Zeitungen die Seitenzahl verringern und dies in der Zeit der Krise. Trotzdem behielten aber 75 Prozent der Zeitungen ihre Erscheinungsfrequenz bei, um dem gesteigerten Informationsbedarf gerecht zu werden.

Übrigens haben zahlreiche Zeitungen beschlossen, alle Artikel zu Covid-19 gratis zu veröffentlichen.

A la fin mars plus de deux-tiers d'entre eux avaient déjà constaté une hausse de la fréquentation de leurs canaux digitaux. Avec notamment la multiplication des sites d'information face aux nombreuses controverses qui y ont circulé, face aux « fake news », le réflexe de recourir à des sources plus traditionnelles illustre bien la fiabilité de l'information qui y est relayée. Ces titres ont donc joué un rôle important dans la prévention de la crise sanitaire, mais aussi surtout en assumant également au quotidien ce rôle systémique - c'était l'argument déterminant du Conseil d'Etat - dans le bon fonctionnement de notre démocratie, démocratie bilingue, je le rappelle encore une fois.

Nous avons également à Fribourg la chance d'avoir des titres indépendants des grands groupes d'édition, ce qui nous permet d'avoir une information de qualité, diversifiée et au plus proche du terrain. Au début avril, le Conseil fédéral a renoncé à une aide d'urgence en faveur des médias proposée par le DETEC, et notamment à la prise en charge intégrale pour trois mois des frais postaux de distribution des journaux. A la suite de cette décision le Conseil d'Etat a donc souhaité réagir rapidement afin de s'assurer de la survie des titres en question. Il a privilégié une aide directe qui soulagerait, dans la même proportion, tous les titres indépendamment du nombre d'abonnés, du mode de distribution, de la fréquence de parution ou des volumes de tirage. Cela aurait été tout simplement trop compliqué de mettre un tel système en place.

Ebenfalls ziemlich schnell klar war, dass die Lösung auf anderen Kriterien basieren musste als die allfällige Soforthilfe des Bundes, die schliesslich von den beiden Bundeskammern an der Mai-Session beschlossen wurde.

Eine Finanzhilfe allein auf der Grundlage der Zustellungskosten hätte nicht ausgereicht, um die eingebüsst Werbeeinnahmen zu kompensieren und m das Fortbestehen der Titel zu sichern.

Bei den wichtigsten Zeitungen machen die Kosten für die Postzustellung nicht mehr als 5 Prozent des Jahresumsatzes aus.

Je le répète, je réponds à la première question du député Jelk, l'aide cantonale est une aide d'urgence limitée dans le temps. On n'a pas prévu d'aide structurelle. C'est vraiment une aide d'urgence via cette crise COVID. Il ne s'agit pas de combler des lacunes de nature structurelle, c'est un autre débat. il faudra le faire et j'imagine que vous allez déposer un postulat. Pour cela il y aura les mesures de soutien à long terme en faveur des médias proposées par le Conseil fédéral fin avril notamment, et qui doivent encore être examinées par le Conseil national en septembre. Donc les discussions sont en cours au niveau fédéral, il y a aussi une discussion au niveau cantonal, je suis tout à fait d'accord avec votre intervention.

On peut déjà saluer le signal positif donné par le Conseil des Etats et notamment le soutien à la distribution matinale, encore une fois pour la presse écrite, qui soulagera de manière substantielle aussi, les titres fribourgeois. Pour rappel ce train de mesures est destiné à remplacer une loi fédérale sur les médias qui n'a jamais vu le jour. Face aux difficultés de la presse en général, les journaux fribourgeois ont les mêmes contingences que les autres. Ils doivent, et le Conseil d'Etat est d'accord avec cela, continuer à se réinventer et à tout mettre en œuvre pour contrer l'érosion de leur lectorat, en particulier de leur jeune lectorat, donc les défis sont de taille. Aujourd'hui, on ne discute pas de cela.

Pour reprendre une expression bien connue, il ne s'agit pas de leur offrir là un « oreiller de paresse » et ils ont conscience que les réflexions devront se poursuivre.

Die in der Verordnung vorgesehenen Beträge - das als Präzisierung - entsprechen dem «Worst-Case-Szenario» der Herausgeber.

Die weiterhin bestehende Ungewissheit über den wirtschaftlichen Wiederaufschwung in den kommenden Monaten lässt noch keine Schlüsse zu, ob dieses Szenario eintreffen wird oder nicht. Doch ich kann Ihnen versichern, erste finanzielle Prognosen weisen darauf hin, dass wohl

nicht alle bereitgestellten Beträge aufgebraucht werden.

Dies zeigt auch, dass die Verleger ihre Verantwortung wahrnehmen, die Verluste zu minimieren, und dass sie nicht die Absicht haben, sich auf der Hilfe des Kantons auszuruhen.

J'en viens maintenant rapidement à la question de la radio et de la télévision : pour les mêmes raisons que la presse écrite, ces deux types de médias ont endossé un rôle accru de service public, donc cela n'est plus à prouver. Bien qu'au bénéfice, là réside la différence, de la redevance, donc ils bénéficient d'une concession. Une redevance signifie un revenu régulier fixe, raison pour laquelle on a fait cette différence avec la presse écrite, qui dépend beaucoup plus des recettes publicitaires. Par contre, la télévision et la radio, bénéficient de la redevance qui leur assure un revenu fixe, raison pour laquelle cette distinction, vous l'avez justement relevée, entre la subsidiarité et la complémentarité. D'ailleurs cela a été discuté avec les acteurs sur le terrain qui se sont mis d'accord avec ce traitement différencié, pour répondre à la deuxième question. Donc, la radio et la télévision, bien qu'au bénéfice de la redevance, ne peuvent compter sur aucune autre source de chiffre d'affaires que la publicité. La situation s'est révélée aussi rapidement alarmante pour eux. Il faut aussi concevoir le fait que l'incertitude sur la tenue de certains événements sportifs et culturels met grandement à mal leurs prévisions budgétaires puisque ces événements offrent généralement des fenêtres privilégiées pour les annonces publicitaires. Aussi par souci d'égalité de traitement et pour les mêmes raisons que celles invoquées pour la presse écrite, le Conseil d'Etat a souhaité étendre les modalités de l'aide d'urgence aux radios et télévision régionales, ce qui n'était pas prévu dans le mandat. Toutefois, le principe d'une subsidiarité avec une aide fédérale d'urgence s'est imposé. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que grâce à ce que va percevoir RadioFribourg/Freiburg à ce titre l'aide cantonale sera substantiellement inférieure à ce qui a été réservé tandis qu'aucune aide ne devra finalement être versée à La Télé, selon le courrier reçu, car ils n'en ont plus besoin. La facture finale pour ces médias-là devrait donc être réduite.

En conclusion le Conseil d'Etat propose le fractionnement du présent mandat. Il propose d'accepter le principe d'une aide à la presse, mais de rejeter celui de la création d'un fonds. Il y a encore la question pour sept.info qui n'entre pas dans le cadre de cette ordonnance. C'est une publication de haute qualité, il faut le dire, mais c'est un média aux dimensions généralistes et ils sont malheureusement exclus de cette mesure cantonale. Ils ne font pas nécessairement ce que font les autres journaux, la Télé et la radio, et de ce fait ils n'ont pas ce rôle prépondérant au niveau régional pour relayer l'information de crise et faire de la prévention. Voilà, c'est un choix qu'on a fait lors de l'élaboration de l'ordonnance, et finalement, nous avons donné une réponse négative. Encore une fois, c'est un journal de qualité, mais qui a un tout autre lectorat.

Cela étant dit, le Gouvernement considère que le mandat est déjà mis en œuvre, et vous remercie pour son dépôt. Je précise enfin, qu'en cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat propose le rejet du mandat.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est acceptée par 91 voix contre 2. Il y a 1 abstentions / Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer

Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total 91*

Ont voté Non :

Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP). *Total 2*

S'est abstenu :

Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP). *Total 1*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (principe d'une aide aux médias) est acceptée par 88 voix contre 4. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total 88*

Ont voté Non :

Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP). *Total 4*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (création d'un fonds de soutien) est refusée par 67 voix contre 24. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui :

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total 24*

Ont voté Non :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total 67*

Se sont abstenus :

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total 2*

> La première fraction de ce mandat, acceptée, étant considérée comme déjà mise en oeuvre, cet objet est ainsi liquidé.

Mandat 2020-GC-53**Mesures urgentes pour cabinets de santé (physiothérapeutes, ostéopathes, etc.)**

Auteur-s:	Piller Benoît (PS/SP, SC) Berset Solange (PS/SP, SC) Bonny David (PS/SP, SC) Mauron Pierre (PS/SP, GR) Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC) Aebischer Eliane (PS/SP, SE) Flechtner Olivier (PS/SP, SE) Wassmer Andréa (PS/SP, SC) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Kubski Grégoire (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	16.04.2020 (BGC mai 2020, p. 803)
Développement:	17.04.2020 (BGC mai 2020, p. 803)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1348)

Prise en considération

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien sur le mandat des mesures urgentes pour les cabinets de santé.

Mes intérêts: je suis médecin généraliste, depuis vingt-deux ans, et membre d'un centre médical ou cabinet de santé à Corminboeuf. Nous sommes dix thérapeutes indépendants et avons dix assistantes médicales comme employées.

En préambule, je vous rappellerai que toutes les professions de la santé ont dû freiner ou fermer leurs consultations durant la crise. Nous devons ne prendre que les urgences, selon les ordres du Conseil fédéral et de nos diverses disciplines de santé, Société de médecine, Physioswiss, etc.

La plupart, voire tous les indépendants de la santé ont perdu une partie de leurs chiffres d'affaires, comme d'ailleurs les hôpitaux privés ou étatiques. Comme il est mentionné dans la réponse à ce mandat, l'aide aux indépendants existe déjà jusqu'à 196 frs par jour et il est proposé de fractionner le mandat pour l'aspect du partage des locations.

Le groupe PDC/CVP soutiendra les indépendants, mais sans se limiter à certains. Selon lui, le Conseil fédéral a très bien agi ces derniers mois. Dès le début de la COVID, des indépendants de la santé, comme moi-même, se sont sentis concernés et surtout solidaires de tous les indépendants suisses et fribourgeois dans cette crise sanitaire et économique.

Le PDC/CVP suivra donc l'avis du Conseil d'Etat. Nous voterons à l'unanimité en faveur du fractionnement de ce mandat.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'ai lu attentivement la réponse du Conseil d'Etat à ce mandat concernant les cabinets de santé, notamment les physiothérapeutes.

Ces indépendants dans le secteur de la santé se sont retrouvés avec la possibilité de poursuivre leurs activités, évidemment quand bien même il n'y avait plus de patients. Le Conseil fédéral a ouvert, heureusement, à ces indépendants, le droit aux APG.

Certes, la vie économique a repris deux mois après la mise en vigueur de l'ordonnance COVID-19, et le Conseil d'Etat dans sa réponse dit que cette reprise permet dorénavant d'effectuer des traitements qui ont dû être repoussés. Certes, c'est ainsi en théorie, mais que montre la pratique? Les taux d'activité à l'heure actuelle, en physiothérapie par exemple, restent bien moindre par rapport aux années précédentes, et ce mois de juin aussi, car le report des chirurgies et la reprise timide font que le déficit va encore se creuser sur une durée plus longue. Bien évidemment, les physiothérapeute et autres cabinets de santé dépendent pour beaucoup des interventions médicales. Les chiffres réels en avril 2020 dans certains cabinets montrent un chiffre d'affaires sept à neuf fois moindre que les années précédentes. Il y a, il est vrai, le prêt COVID qui peut être octroyé, mais d'après les renseignements pris, plusieurs indépendants veulent éviter au maximum de prendre ce prêt, car ils devront le rembourser et les dettes et les charges supplémentaires seront difficilement supportables pour les cabinets. Ainsi, ce sont des dizaines de milliers de francs qui ont été perdus, même en déduisant certaines aides obtenues.

Le Conseil d'Etat parle de l'aide au loyer possible, mais celle-ci n'est pas obligatoire et dépend uniquement du bon vouloir du propriétaire des locaux. Certes, une motion a été acceptée au niveau fédéral, mais les effets ne seront effectifs que dans plusieurs mois. Or, c'est maintenant que les cabinets de santé ont besoin de soutien.

Dans ces conditions, affirmer que l'aide aux charges économiques est concrétisée, c'est allé un petit peu loin!

Monsieur le Commissaire, je vous demande pourquoi ne pas mettre en place rapidement un vrai soutien temporaire pour les loyers de ces indépendants fribourgeois, qui pourraient faire la demande, et dont pour certains la survie en dépend?

C'est avec cette interrogation que nous allons voter le fractionnement du mandat.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je ne vais pas rajouter d'arguments sur la nécessité pour ces cabinets de pouvoir être soutenus, mais je m'arrêterai simplement sur un des éléments évoqué brièvement par ma collègue Solange Berset: l'aide au loyer prévue par le Conseil d'Etat .

Effectivement, cette aide fait part d'une certaine originalité. C'est la solution fribourgeoise originale qui a l'immense avantage concernant l'aspect de solidarité dont a parlé M. le Ministre des finances précédemment, mais qui a l'immense désavantage de dépendre du bon vouloir du propriétaire de l'appartement.

De pouvoir solliciter ces trois partenaires, c'est une bonne chose, mais faire tomber l'aide étatique, si l'un des deux autres ne jouent pas le jeu, n'est pas correct. Et je relève que ce n'est pas simplement les petits propriétaires qui ont besoin de cet argent pour compléter leur revenu qui l'ont refusée, mais ce sont bien évidemment aussi les grandes régies. De devoir se plier à la volonté du propriétaire n'est pas correct. Je pense que l'Etat aurait pu dire : on maintient le modèle et, en cas de refus du propriétaire, au moins on partage cela en deux, entre l'Etat et le locataire. Cela n'a pas été fait dans ce sens et le groupe Vert Centre Gauche le regrette infiniment.

Voilà ce que je souhaitais compléter. Le reste de la situation problématique de ces cabinets est en partie résolue par la décision du Conseil fédéral de les ouvrir aux APG.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. [Texte fourni par l'auteur-e; merci de ré-écouter, compléter, corriger, mettre en forme]

Ich möchte Sie als erstes über meine Interessenbindungen informieren: Ich bin regelmässiger Patient von Gesundheitspraxen, namentlich meines Osteopathen.

Der vorliegende Auftrag verlangt eine spezifische Hilfe für Gesundheitspraxen (Physiotherapie, Osteopathie usw.), die während der COVID-19-Krise offenbleiben mussten, aber einen starken Einbruch ihrer Aktivität verzeichnet haben. Sie konnten nämlich viele Patientinnen und Patienten nicht empfangen, die als Risikopersonen galten.

Als Folge davon mussten diese Praxen bedeutende Erwerbsausfälle hinnehmen.

Eine gewisse Entlastung gab es erst, als die verschiedenen Massnahmen des Bundes und des Kantons angepasst wurden.

Begründung:

Diesen obigen Teil fand ich nicht, H. Ambühl

Wir sind uns der misslichen und schwierigen Lage der Gesundheitspraxen bewusst. Aber ich darf hier sagen, dass am 16. April der Bundesrat die Forderung des Auftrags zu Gunsten der Gesundheitspraxen weitgehend erfüllt hat. Er hat den Anspruch auf Erwerbsausfallentschädigung auf Selbstständigerwerbende ausgedehnt. Wir haben uns dafür stark gemacht auf Bundesebene und ich glaube, das hat vielen Inhaberinnen und Inhabern von Gesundheitspraxen jedenfalls teilweise geholfen - auch wenn ich anerkennen muss, dass die Beträge ab und zu nicht allzu hoch waren und sogar sehr, sehr klein.

Die Massnahme hat sich als eine geeignete Ergänzung der verbürgten Überbrückungskredite erwiesen, die der Bundesrat als Erstes eingeführt hatte. Eine Massnahme, die man wirklich in Anspruch nehmen sollte, glaube ich.

Si ces derniers doivent être remboursés, ils ont néanmoins permis d'assurer l'apport de liquidité au moment où les cabinets de santé traversaient une crise sans précédent. Et ce n'est pas terminé.

Il est utile de rappeler que les cabinets de santé employant du personnel ont également eu recours au RHT, et ce dès le début de la crise, rétroactivement pour ceux qui s'étaient annoncés tardivement. De surcroît, le Conseil d'Etat a très rapidement mis en place une mesure de soutien aux frais fixes par la mise en place d'une mesure tendant à prendre en charge deux mois de loyer sur trois, à savoir le loyer pour les mois de juin et de juillet, le locataire assumant le loyer du mois de mai.

Cette mesure a fait l'objet de deux adaptations depuis le 22 avril 2020 et permet désormais de couvrir intégralement les loyers de plus de 96% des entités économiques concernées, pour autant que le propriétaire soit d'accord. Je pense qu'il est dans l'intérêt aussi du propriétaire de jouer le jeu. Je n'aimerais pas être le propriétaire actuellement qui cherche un nouveau locataire.

Cet aspect, considéré par certains comme une inégalité de traitement, va pouvoir être solutionné via les deux motions validées par le Conseil national et le Conseil des Etats préconisant que le locataire ne devra payer que les 40% de son loyer durant la période de fermeture de son commerce et au maximum pendant deux mois pour ceux dont l'activité aura été impactée par la crise du COVID19. Ce processus doit encore être validé, mais le vote des deux Chambres montre clairement la volonté de trouver une solution afin de préserver les emplois et éviter les faillites.

Il est utile de rappeler de surcroît que la population suisse a respecté à la lettre les consignes sanitaires édictées par l'OFSP et que ce comportement a permis de revenir à une activité économique plus étendue dès le 27 avril 2020, soit un peu plus de 40 jours après la mise en situation extraordinaire.

Dans ce contexte de reprise, les cabinets de santé ont fait partie des premières entités économiques à pouvoir bénéficier des mesures dites « de retour à la normale »

Diese «Rückkehr zur Normalität» hat es insbesondere auch den Risikopersonen ermöglicht, die Praxen wieder aufzusuchen.

Ich muss eingestehen: Der Neustart fällt nicht überall gleich aus, ist aber dennoch spürbar.

Was die Erwerbsausfallentschädigung und die Kurzarbeitsentschädigung betrifft, hat der Nationalrat an der Juni-Session eine Verlängerung abgelehnt. Wir machen uns aber für diese Massnahme weiterhin stark. Die Frage wird an der nächsten Session nochmals aufgenommen.

En conclusion, les solutions fédérales et cantonales déjà prises ou qui le seront, ont apporté un appui non négligeable aux cabinets de santé, que ce soit au travers de la prise en charge des APG, des RHT et pour la couverture des frais fixes par la prise en charge des loyers commerciaux. A cet effet, une bonne partie des charges fixes et une part importante des charges variables ont pu être couvertes.

D'un point de vue comptable, les loyers et les salaires représentent une part conséquente des charges des cabinets de santé; ces derniers n'ayant pas de besoin en matériel aussi important que d'autres branches économiques.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vous propose le fractionnement du mandat. Il propose d'accepter le principe d'une aide à la couverture des frais fixes par le biais de l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux loyers et fermage de locaux commerciaux. Par le biais de ladite ordonnance, le Gouvernement considère que le mandat est déjà mis en œuvre. En cas de refus du fractionnement, action qui n'aurait pas forcément de sens en fonction des propos tenus ci-avant, le Conseil d'Etat propose de rejeter le mandat.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 89 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total 89*

A voté Non :

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total 1*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (principe d'une aide à la couverture des frais fixes [loyers]) est acceptée par 89 voix contre 5. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP),

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total 89*

Ont voté Non :

Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP). *Total 5*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (mode d'action proposé) est refusée par 55 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total 38*

Ont voté Non :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total 55*

Se sont abstenus :

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total 3*

> La première fraction de ce mandat acceptée, étant considérée comme déjà mise en oeuvre, cet objet est ainsi liquidé.

Mandat 2020-GC-58

Augmentation du plafonnement des RHT pour les entrepreneurs et mesures pour les indépendants – COVID-19

Auteur-s:	Collaud Romain (PLR/FDP, SC) Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE) Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV) Boschung Bruno (PDC/CVP, SE) Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC) Demierre Philippe (UDC/SVP, GL) Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR) Brodard Claude (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	24.04.2020 (BGC mai 2020, p. 805)
Développement:	24.04.2020 (BGC mai 2020, p. 805)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1349)

Prise en considération

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis directrice de la Fédération patronale et économique.

Autant le dire tout de suite, le groupe libéral-radical ne partage pas l'avis du Conseil d'Etat qui refuse d'entrer en matière, car il estime avoir déjà répondu aux besoins des entreprises par la prise en charge des loyers.

Si nous saluons l'important dispositif qui a été mis en place au niveau fédéral ainsi que les mesures cantonales pour lesquelles quelque 60 millions ont été engagés à ce jour, il n'en demeure pas moins que des mesures cantonales complémentaires restent nécessaires pour sauvegarder nos entreprises et nos emplois.

A l'heure de la sortie du demi-confinement, sur la base de mon expérience professionnelle, je peux vous assurer que de nombreuses PME continuent de se battre au quotidien pour survivre. Et il y a de quoi se faire du souci pour les faillites qui menacent, avec à la clé la suppression de nombreux emplois. Pour venir en aide à nos PME, nous demandons deux mesures : le relèvement du plafond RHT pour les dirigeants de SA et Sàrl, et l'octroi d'APG pour les indépendants qui n'ont pas dû fermer leurs commerces, mais qui font face à une baisse importante de leur chiffre d'affaires et n'ont droit à aucune indemnité en fonction de leur revenu. En l'état, il s'agit de prévoir des mesures complémentaires cantonales pour une durée de deux mois.

En ce qui concerne les RHT, les dirigeants propriétaires de leur entreprise ont eu uniquement droit à un montant mensuel forfaitaire de 3320 frs, alors qu'ils paient des cotisations chômage, une cotisation de solidarité supplémentaire de 1% si leur revenu dépasse 12 350 frs par mois, ainsi que des cotisations pour les allocations perte de gain (APG). Cela signifie concrètement qu'ils contribuent fortement à notre système de sécurité sociale, alors qu'ils reçoivent des montants qui ne couvriront absolument pas les charges de leur famille (loyer, assurance-maladie, etc.). Si on ne veut pas que les dirigeants touchent des indemnités de la caisse de chômage, alors il faut être cohérent et ne pas leur faire payer une cotisation chômage et une contribution de solidarité pour une assurance dont ils ne peuvent pas bénéficier. De nombreux chefs d'entreprise sont à la tête de petites structures, pour lesquelles ils doivent assumer différentes charges, et vous conviendrez qu'il est impossible pour eux de survivre avec un montant de 3320 frs. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au mois d'avril déjà que les dirigeants propriétaires de leur entreprise qui se versent un salaire soumis à l'assurance-chômage soient traités sur un pied d'égalité avec les indépendants qui se retrouvent dans la même situation qu'eux avec leurs commerces fermés et qui touchent un montant plafonné à 5880 frs par mois, soit une différence de 2560 frs par mois. Les cantons du Valais et de Genève ont également mis en place une telle mesure complémentaire qui permet de mettre fin à une inégalité de traitement entre les dirigeants salariés et indépendants qui ont le même commerce, un restaurant par exemple, et sont traités différemment. Certes, le canton avec la prise en charge de deux loyers mensuels, l'un par le canton et l'autre par le bailleur, il ne faudrait quand même pas l'oublier, a mis en place une mesure de soutien. Mais l'un n'exclut pas l'autre selon nous.

Vu les situations que nous rencontrons, il peut tout à fait y avoir une participation aux charges fixes et en même temps un soutien financier pour les revenus des dirigeants pendant deux mois.

En ce qui concerne les indépendants, le Conseil fédéral a réglé la situation pour ceux qui ont eu leurs établissements fermés par décision de la Confédération. Mais, de nombreux autres indépendants subissaient de plein fouet les conséquences des mesures et recommandations des autorités. Ils étaient dans l'impossibilité de travailler, non pas à cause de la fermeture par les autorités, mais simplement parce qu'ils n'avaient plus de clients en raison des mesures de confinement ou encore parce qu'ils ne pouvaient pas respecter les recommandations de l'OFSP (hygiène et éloignement social). Ces indépendants sont des graphistes, des agences de communication, des formateurs d'adultes, des entreprises de conseils et de services, votre ostéopathe, votre garagiste, votre opticien.

Pour ces indépendants, le Conseil fédéral a décidé, dans un deuxième temps, le 16 avril, que si leurs activités n'étaient pas fermées mais qu'ils subissaient une perte de chiffre d'affaires, ces derniers pouvaient obtenir des APG pour autant que le revenu de leur activité se situe entre 10 000 et 90 000 frs. Ainsi, ceux qui ont un revenu de plus de 90 000 frs ont droit à 0 francs, alors que ce sont des pères et mères de famille qui ont besoin de leur revenu pour subvenir à l'entretien de leur famille. Dans le cas présent, le canton du Valais a prévu une allocation cantonale pour ces indépendants qui ne sont pas au bénéfice des APG fédérales. Nous demandons donc que les indépendants fribourgeois puissent bénéficier également des APG représentant au maximum 196 frs par jour, au même titre que ceux qui ont eu leur commerce fermé.

Je vous avoue que j'ai personnellement de la peine à comprendre l'argument du Conseil d'Etat, à savoir la symétrie de l'effort, pour expliquer que ces indépendants qui touchent 0 francs participent aux pertes économiques alors que bon nombre d'entre eux se trouvent dans des situations difficiles.

Pour terminer, il est vrai que la mise en œuvre de cette mesure complémentaire va provoquer une charge de travail. N'oublions pas que les entreprises vivent au quotidien avec la bureaucratie qui leur est imposée notamment par l'Etat. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui craint la bureaucratie pour la mise en place de ces mesures. Ce qui est possible dans le canton du Valais et de Genève devrait être envisageable dans notre canton.

Il nous appartient aujourd'hui de donner un signal clair à aux dirigeants et indépendants en leur apportant un soutien modeste et limité dans le temps, dans l'intérêt du maintien des emplois et pour éviter les faillites.

Julmy Markus (PDC/CVP, SE). J'interviens au nom du groupe démocrate-chrétien.

Mes liens d'intérêts: je suis entrepreneur indépendant d'une PME et conseiller communal à Schmitten.

Nous avons beaucoup discuté de ce mandat dans notre groupe. Il faut dire qu'il y a de nombreux points différents à soutenir ou à rejeter.

Wir begrüssen die Idee zur Unterstützung der Geschäftsführer und Personen in führenden Positionen von Aktiengesellschaften und GmbH. Die vom Bundesrat ausgeweitete Kurzarbeitsentschädigung von 3 320 Franken pro Monat netto entsprechen einer Summe von 4 150 Franken brutto. Das Mandat fordert nun eine Erhöhung der Beiträge, angelehnt an die Obergrenze der EO von 196 Franken pro Tag. Ebenfalls sind wir aber der Meinung, dass mit diesem System die Selbständigerwerbenden und Klein- und Einzelunternehmer nicht berücksichtigt respektive benachteiligt werden. Zudem bekräftigt der Staatsrat, dass jegliche Korrekturmassnahme im Bereich Arbeitslosen- und Ausgleichskasse dem Bundesamt für Sozialversicherungen unterstellt ist. Dies hat im Rahmen einer separaten Struktur zu erfolgen, was zu erheblichem Mehraufwand bei Personal und spezifischen Prozessen führen würde.

Eine bürgerliche Mehrheit des Bundesparlaments hat eine ähnliche Motion abgelehnt, was die Komplexität und die verschiedenen Interessen dieser Materie aufzeigt.

Die vom Staatsrat vorgeschlagene Lösung, zwei Geschäftsmietzinsen zu finanzieren, erscheint im ersten Moment seltsam. Bei genauerem Hinsehen zeigt sich aber, dass damit die Unternehmen gestützt werden sollen und nicht einzelne Personen in Führungspositionen. Dies wiederum kommt dem ganzen Unternehmen zu Gute. Ebenfalls wurde hier der Empfängerkreis der Massnahmen durch die Aufhebung der vom Umsatz abhängigen Obergrenzen erweitert.

Kleinstunternehmer mit einem Einkommen unter 10 000 Franken können nicht berücksichtigt werden, da die Kurzarbeitsentschädigung eine Pauschale darstellt, die nicht gekürzt werden kann. Hier müsste eine andere Lösung gefunden werden. Von den Einkommen, die höher sind als 90 000 Franken, wird verlangt, dass sie sich im Sinne der Opfersymmetrie an den wirtschaftlichen Verlusten beteiligen, was aus unternehmerischer Sicht nicht nachvollziehbar ist.

Par conséquent et compte tenu de toutes les réflexions qui ont été faites, le groupe démocrate-chrétien apprécie d'une part, les mesures prises par le Conseil d'Etat au niveau des baux à loyer, et, d'autre part, est déçu que le Parlement fédéral n'ait pas pris de mesures au niveau des RHT et des APG.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). La majorité du groupe Vert Centre Gauche soutient ce mandat avec quelques nuances.

Beaucoup de PME indépendantes ont été durement touchées par la crise, notamment les entreprises qui ont été lancées récemment, des *start-up*, des indépendants qui ont pris des risques.

Nous sommes d'accord avec le Conseil d'Etat uniquement en ce qui concerne la limite de revenu fixée à 90 000 frs. Pour tout le reste, nous trouvons que les aides de l'Etat ont été insuffisantes et qu'elles sont en partie arbitraires.

Nous soutenons donc le mandat dans le sens d'un renforcement des mesures aux PME, petits patrons et indépendants, avec le versement du montant entier des RHT pour ces entités.

Noch ein Wort zum Problem der Geschäftsmieten: Ich finde die Lösung und auch die Antwort von Herrn Staatsrat Curty enttäuschend. Sie zeugt von einer gewissen Verständnislosigkeit für das Funktionieren der Freiburger Privatwirtschaft. Es ist eben nicht so, dass die Mobilienbesitzer finden, eine Geste in der Höhe einer Monatsmiete sei auch für sie nützlich. Auf jeden Fall nicht bei allen oder nicht bei einer Mehrheit. Wenn sie einen netten Hausbesitzer haben, erhalten sie zwei Monatsmieten, eine vom Staat, eine vom Hausbesitzer und eine volle Seite in der Liberté. Wenn sie keinen netten Hausbesitzer haben - und das ist die Regel -, dann erhalten sie ein schroffes Nein per Brief oder auch nur per sms und keine Seite in der Liberté. Diese Lösung ist willkürlich und ungenügend. Für viele dieser KMU wird auch die Bundeslösung nicht greifen und zu spät kommen.

Nous considérons donc qu'il faut renforcer et modifier la prise en charge des loyers et des autres aides de l'Etat dans le sens du mandat.

Cela concerne aussi le mandat suivant, que la majorité de notre groupe soutiendra dans sa version fractionnée, mais également avec l'analyse d'une mise en oeuvre non encore effectuée de manière suffisante.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Vaste débat que l'aide aux entreprises, que l'aide aux personnes dirigeantes, que l'aide aux dirigeants tout court. Si la droite a déposé plusieurs mandats, il y en a bien un qui est pour moi, pour nous, primordial.

Nous parlons là d'entrepreneurs et de dirigeants qui se retrouvent confronter à une situation extrêmement difficile. Quand j'entends que l'inégalité des RHT et APG est couverte par les mesures prises par le canton, notamment les baux, je me permets de rire doucement. Ces entrepreneurs qui fournissent des emplois, qui indirectement provoquent des rentrées fiscales tant par l'entreprise que par les employés, se retrouvent aujourd'hui à devoir puiser dans les réserves de leur commerce pour compenser leurs salaires dérisoires. Soyons sérieux! Vous enlevez le loyer, les assurances maladies et les diverses charges fixes et vous vous rendez vite compte que cette situation n'est pas tenable. Ils puisent la différence dans les réserves de l'entreprise et creusent donc encore le déficit. Nous parlons là aussi de précarité. Nous devons casser cette image du patron, plein aux as. Un reportage récent parlait de la problématique des indépendants, abandonnant leur raison sociale individuelle pour au moins avoir droit aux prestations sociales. Beaucoup de patrons gagnent aujourd'hui moins que leurs employés. Pour rappel, un employé peut toucher au chômage jusqu'à 9600 frs, et les personnes dirigeantes jusqu'à 3320 frs. Notre demande se situe à 5880 frs, soit le maximum des APG, solution notamment mise en place par Christophe Darbellay en Valais.

Monsieur le Conseiller d'Etat, l'argument selon lequel le parti radical ne respecte pas l'esprit libéral a bon dos et s'appuie sur un cliché facile, car non, nous n'évoluons pas dans un système libéral, mais bien inégal. Si nous étions dans ce système libéral, les dirigeants d'entreprises ne cotiseraient simplement pas au chômage et feraient leurs propres assurances. Dans ce cas, une telle demande serait mal venue. Or, aujourd'hui, nous demandons simplement la correction d'une inégalité de traitement qui met à mal des familles et des entreprises déjà suffocantes.

Le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce mandat.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire de deux entreprises de transport.

Mesdames et Messieurs, je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et mon intervention a aussi pour but de vous donner un exemple parmi tant d'autres.

Mon entreprise bénéficie fort heureusement des RHT, car nous avons dû déposer tous nos jeux de plaques. Nous avons donc ce revenu depuis le 16 mars déjà. Malheureusement, nous ne voyons pas de reprise venir avant le début de l'année prochaine pour ce concerne le tourisme. Or, par décision du Conseil fédéral, les RHT pour les dirigeants d'entreprises sont plafonnées pour des raisons qui m'échappent puisque nous payons nos cotisations comme tout un chacun. Chez nous, il s'agit quand même de cinq personnes qui ne peuvent prétendre qu'à des indemnités moindres et qui se sont terminées à la fin mai déjà. Pourtant, il faut savoir que la crise dans notre secteur n'est de loin pas finie, comme je l'ai déjà dit.

A l'instar de notre décision pour la presse tout à l'heure, cette aide indirecte, serait la bienvenue pour les petites entreprises et les PME familiales.

Tout en vous signalant que je vais survivre à cette crise, puisque fort heureusement nous pouvons dorénavant reprendre nos transports scolaires, je ne peux m'empêcher de vous dire qu'il n'y a pas de raison logique que mon épouse, ma fille, ma belle-fille et mon frère soient discriminés parce que je les emploie. Le canton peut donc remédier à cet état de fait aujourd'hui.

Avant de terminer, je remercie M. le Commissaire du gouvernement pour l'écoute qu'il a eu lors de nos échanges. Je salue également les mesures qui ont déjà été mises en place.

Avec ces explications, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, va soutenir ce mandat

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes.

Das Mandat Anhebung der Kurzarbeitsentschädigungsobergrenze für Unternehmerinnen und Unternehmer und Massnahmen für Selbständige wurde eingegeben, um die Lage bestimmter Personen zu verbessern, die von der Kurzarbeitsregelung ausgeschlossen sind. Geschäftsführende Unternehmenseigner, die sich einen Lohn zahlen, haben nur ein Anrecht auf einen monatlichen Pauschalbetrag von 3 320 Franken, dies, obwohl sie in die Arbeitslosenversicherung einzahlen, teilweise einen zusätzlichen Solidaritätsbeitrag von 1 Prozent entrichten, das bei einem Jahreseinkommen von mehr als 148 200 Franken, und obwohl sie auch Beiträge in die Erwerbsersatzordnung einzahlen.

Das bedeutet, dass sie zwar umfassend zum System der Sozialen Sicherheit beitragen, dass sie im Gegenzug aber nur einen beschränkten Beitrag erhalten, der in keiner Weise die Kosten ihrer privaten Lebensführung deckt, insbesondere in der Zeit, in der sie gezwungen waren, ihre Aktivitäten einzustellen. Mit einem Betrag von 3 320 Franken ist es unmöglich, diese laufenden Kosten zu decken. Als Konsequenz droht Betroffenen, welche aus unterschiedlichen Gründen keine grossen Reserven aufweisen, eine Einstellung der Geschäftstätigkeiten bis hin zur Insolvenz.

Leider ist das Bundesparlament nicht auf einen entsprechenden Vorstoss eingegangen und hat einer Erhöhung der Kurzarbeitsentschädigungsbeiträge für Unternehmer knapp abgelehnt. Es ist mir bewusst, dass eine kantonale Umsetzung der Regelung für eine Erhöhung administrativ aufwändig wäre und zusätzliche Ressourcen für die Schaffung einer speziellen Ausgleichsstruktur binden würde und dass es hierfür die Schaffung einer gesetzlichen Basis benötigt. Die geschaffene Massnahme des Mietzinslasses, welche ich an dieser Stelle sehr begrüsse, wirkt aber nur bei einem Teil der Betroffenen. Aus diesem Grund stimme ich dem vorliegenden Mandat zu, welches einen Teil der Ungleichbehandlung korrigiert.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank für die spannenden Diskussionen. Wir sind alle während dieser Krise fast Experten in Kurzarbeit und in Erwerbsausfallordnung geworden. Ich habe jedenfalls sehr viel hinzugelernt.

Ich muss Ihnen sagen, wir haben von Beginn an Personen in arbeitgeberähnlichen Stellungen unterstützt. Sie wissen, Stand aktuell haben diese Personen kein Recht auf Arbeitslosenentschädigung. Das ist Stand vor Covid. Wir haben uns auf Bundesebene stark gemacht dafür, dass eben genau diese Personengruppen, also Personen in arbeitgeberähnlicher Stellung, mitarbeitende Ehegatten und auch Auszubildende, von dieser Kurzarbeitsentschädigung profitieren können. Der Bundesrat hat uns in diesem Anliegen unterstützt. Das war die veritable Ungleichbehandlung, die aufgehoben wurde.

Wir setzten uns auch weiterhin dafür ein, dass diese Massnahme verlängert wird. Ich glaube, das ist das beste Mittel. Herr Grossrat Chardonens hat es gesagt: Diese Massnahme ist Ende Mai ausgelaufen, und wir möchten, dass diese verlängert wird, dass die "dirigeants" und auch die "indépendants" weiterhin von dieser Massnahme profitieren können.

La question du montant de l'allocation est une autre thématique, mais force est de constater que le fait de comparer le montant RHT de 3320 frs avec le maximum APG de 5880 frs (196 frs par jour) apparaît comme un raccourci réducteur. Pour obtenir le montant de 5880 frs, il faut encore que le revenu annuel annoncé par l'indépendant soit de 88 000 frs minimum, ce qui est loin d'être le cas pour tous les dirigeants d'entreprise. A cet effet, la Caisse de compensation du canton de Fribourg nous confirme que pour les cas qui la concerne le

montant moyen versé sous forme d'APG s'élève à 2100 frs, et non de 5880, soit un montant bien inférieur aux 3320 frs obtenus par les dirigeants comme forfait pour un RHT à 100%.

Cela étant dit, je veux répondre à l'intervention de M. Collaud. Ce qui est quand même étonnant, c'est que cette mesure, qui repose sur une loi fédérale, a été refusée par les Chambres fédérales. Au national, les partis qui plaident aujourd'hui ici en faveur de cette mesure l'ont pourtant rejetée, massivement pour l'UDC et majoritairement pour le PLR. Expliquez-moi cela! C'est une mesure fédérale, si vous voulez vous battre pour cela, c'est au niveau fédéral. C'est une loi fédérale avec des institutions fédérales qui versent de l'argent derrière. Je ne comprends plus rien.

Pour revenir à la question de M^{me} la Députée Mutter, notre mesure sur les baux commerciaux rencontre quand même un certain succès. 1'500 demandes ont été déposées. Il ne faut pas dire que cette mesure n'a aucun effet. Je suis même assez fier de le dire, c'est une mesure qui a été élaborée conjointement avec l'ASLOCA, donc les défenseurs des locataires et aussi les défenseurs des bailleurs. Les deux députés ici présents, M. Mauron et M^{me} Demond, ont participé activement à cette mesure. Ils ont fait la promotion au sein de leur clientèle et je pense que c'était vraiment une mesure fribourgeoises, un partenariat privé qui a beaucoup été apprécié. C'est vrai que tous les propriétaires ne jouent pas le jeu, mais les décisions prises au niveau fédéral vont mettre encore un peu plus sous pression.

D'ailleurs, cette mesure est toujours améliorée. On se trouve aujourd'hui avec des montants de 5000 à 7000 frs. On veut soutenir les dirigeants, pas par un soutien direct, mais par le biais de leur entreprise, ce qui est fiscalement plus intéressant. Vous soutenez la société du dirigeant et non le dirigeant lui-même. Nous nous battons en faveur des dirigeants en essayant au niveau fédéral de prolonger cette mesure, de faire en sorte que la patronne, son conjoint, son fils puissent continuer à bénéficier de ces 3320 frs, ce qui n'est évidemment pas le cas pour les indépendants.

Nous avons aussi analysé la possibilité d'une reconsidération au niveau cantonal du revenu minimal, ces fameux 10 000 frs, maximum 90 000 frs pour le droit aux APG pour les indépendants. Nous butons à nouveau sur une question de ressources, mais pas seulement. Il paraît donc logique de fixer un seuil. Il en va toujours comme cela dans toutes les lois, ne serait-ce que pour être sûr d'intégrer la notion d'activité économique principale. Le plafond de 90 000 frs se justifie également pleinement, notamment en regard du fait que le montant maximal touché pour l'APG l'est pour un revenu de 88 000 frs. Je répète, outre ces considérations économiques, nous avons étudié dans le détail les possibilités de mettre en oeuvre ces mesures et y avons renoncé pour des raisons pratiques également. Ces extensions sont à la fois complexes et lourdes. Cela ne concerne pas le niveau cantonal, mais le niveau fédéral. Cela exigerait la mise en place d'une structure séparée, ad hoc, pour une certaine durée, avec le soutien des caisses de chômage, de compensation, actuellement surchargées.

Nous avons également eu des retours d'expérience de certains cantons. Il y en a deux et ils ont confirmé la nécessité de mettre en place des processus et des moyens humains conséquents pour implémenter ce type de mesures et le fait que, malheureusement, une proportion considérable des dossiers reçus n'étaient pas complets, même irrecevables.

L'augmentation du montant touché par les dirigeants aurait pour conséquence d'accroître l'écart entre ce que touchent les indépendants et les indemnités perçues par les dirigeants. Vous pouvez retrouver une situation pareille, par exemple deux salons de coiffure avec le même nombre de coiffeurs, mais sous une autre forme juridique; un toucherait 3320 et l'autre quelques centaines de francs seulement. Cette situation crée vraiment une véritable inégalité de traitement, mais au profit des dirigeants, ce qui n'est pas l'objectif recherché par le mandat.

Compte tenu des aides fédérales pour les charges variables, de l'énorme défi logistique que représenterait une telle mise en place, des proches réflexions et décisions au niveau fédéral, ainsi que des aides cantonales d'une partie des charges fixes, le Conseil d'Etat estime que les objectifs visés par le présent mandat sont remplis par d'autres moyens que ceux proposés. Il propose par conséquent de rejeter le mandat.

Je vous donne l'assurance que nous allons nous battre afin que cette mesure au niveau fédéral soit prolongée et qu'elle bénéficie aux dirigeants, à leurs conjoints et aux autres personnes engagées dans une entreprise.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je voulais juste rectifier quelque chose. Monsieur le Commissaire, je vous rappelle votre introduction dans laquelle vous avez cité les différences de mentalités au niveau fédéral. La mesure que nous allons voter fait toujours l'objet de discussions bien nourries aux Chambres fédérales, qui vont très probablement changer de système à futur, à savoir "qui paiera aura droit".

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 70 voix contre 25. Il y a 8 abstentions.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne

(BR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 70*

Ont voté Non :

Bonny David (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total 25*

Se sont abstenus :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG). *Total 8*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Mandat 2020-GC-60

Aide directe aux entreprises et indépendants contraints de fermer par le Conseil fédéral

Auteur-s:	Brodard Claude (PLR/FDP, SC) Morel Bertrand (PDC/CVP, SC) Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR) Collaud Romain (PLR/FDP, SC) Julmy Markus (PDC/CVP, SE) Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC) Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) Schwander Susanne (PLR/FDP, LA) Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	29.04.2020 (BGC mai 2020, p. 805)
Développement:	29.04.2020 (BGC mai 2020, p. 805)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1350)

Prise en considération

Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec le mandat qui est discuté cet après-midi et a été déposé durant une période où la crise économique frappait violemment les différentes branches économiques de notre cher canton; un véritable brasier, nous a dit M. le Conseiller Olivier Curty tout à l'heure.

Durant cette période on se demandait, avec mes collègues députés du groupe démocrate-chrétien et du groupe de l'Union démocratique du centre, très sérieusement ce que faisait très concrètement le Gouvernement pour tenter de sauver nos entreprises et nos emplois. Il est donc important de rappeler le contexte dans lequel on évoluait à la fin avril pour comprendre cette démarche, quand bien même tous les soucis économiques ne sont pas encore résolus à ce jour. Personnellement, mais je suis certain que cela est partagé par un grand nombre de collègues, je ne voyais pas grand-chose venir plus de six semaines après le début de cette crise sanitaire sans précédent. Oui, il y avait bien un premier jet pour les RHT et les APG, le cautionnement, potentiellement une fausse bonne idée, et une faible aide concernant les loyers commerciaux. En d'autres termes, cela semblait à ce moment-là fin avril 2020, bien insuffisant pour des branches économiques totalement mises à l'arrêt par le Conseil fédéral. En effet, durant cette période heureusement en grande partie révolue, les entreprises faisaient

face à des charges incompressibles, à savoir des frais fixes qui les étranglaient puisqu'elles ne réalisaient simplement aucun chiffre d'affaires, le feu les consumait très sérieusement.

Ainsi, comme à son habitude, le groupe libéral-radical, avec l'aide du groupe démocrate-chrétien et du groupe de l'Union démocratique du centre, s'est illustré pour continuer à être une force de propositions et de pressions durant cette malheureuse crise. Cela a partiellement fonctionné, puisque le groupe libéral-radical a constaté que le Gouvernement avait entre-temps amélioré et développé les premières mesures urgentes économiques prises, notamment s'agissant des loyers commerciaux. Aujourd'hui quelle satisfaction de voir l'aide complémentaire APG et RHT. Notre groupe vous recommande, à l'unanimité, de suivre la proposition du Conseil d'Etat, à savoir d'être favorable au fractionnements de ce mandat et au soutien de la proposition du gouvernement.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts dans le cadre de cet objet : je suis co-signataire du mandat, directeur de la Menuiserie G. Risse S.A. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Les mandataires s'inquiètent pour les entreprises et indépendants dont l'activité était suspendue ou fortement impactée par la crise du COVID-19. Malgré les RHT, ces entreprises sont redevables de nombreuses charges fixes; loyers, contrats de maintenance, mandats externes à rémunérer. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat signale qu'en trouvant une solution sur le principal centre de charges, les loyers, il a répondu au mandat. Le Conseil d'Etat estime qu'une aide de 5% du chiffre d'affaires, comme proposée par les mandataires, serait discriminatoire entre les bénéficiaires. Si l'on peut acquiescer à cet argumentaire, il est faux de s'arrêter au raisonnement que le loyer est la principale charge fixe des entreprises. Si c'est le cas pour le secteur tertiaire, la situation est différente pour le secondaire. Pour l'industrie de transformation, les charges de maintenance et les leasing de l'outil de travail sont souvent une charge importante. Il en est de même pour le domaine de la vente où les contrats de marketing sont importants et surtout dûs. Si la solution présentée par les mandataires n'est peut-être pas la plus facile à mettre en oeuvre, elle a le mérite de mettre le doigt là où ça fait mal. On aurait pu attendre un peu plus d'ouverture du Conseil d'Etat en faveur du tissu économique qui s'est maintenu et développé dans le canton, malgré parfois des conditions administratives et fiscales pas très favorables.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient que les nombreuses demandes d'aides ne peuvent être mises en oeuvre dans leur totalité. C'est pourquoi, dans un souci de ne pas préteriter les efforts consentis, le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, se ralliera à la proposition du Conseil d'Etat et acceptera le fractionnement de ce mandat.

Flehtner Olivier (*PS/SP, SE*). Die vergangenen Wochen haben uns alle an die Grenzen des Erträglichen gebracht. Das gilt für jede und jeden für uns, egal, ob wir das aus der Perspektive eines Angestellten, eines Elternteils, eines Organisators von Veranstaltungen, eines Kulturschaffenden, als Mitglied einer Risikogruppe oder eben - Gegenstand dieses Auftrages - als Selbständigerwerbende erlebt haben. Und wenn wir eine dieser Perspektiven nicht kennen, so kennen wir alle jemanden in unserem Bekanntenkreis, der sie einnehmen kann und mit dem wir wahrscheinlich auch über diese Perspektive gesprochen haben. Logischerweise ist damit die Betroffenheit von uns allen gross und das Anliegen, das diesem Antrag zugrunde liegt, kann man im Kern eigentlich nur unterstützen.

Es ist ja logisch, dass es einen Betrieb besonders hart trifft, wenn er von heute auf morgen schliessen muss. Dass der Schlag so nicht vorhersehbar war, ist auch eine Binsenwahrheit. Und man muss auch nicht Betriebswirtschaft studiert haben um zu erkennen, dass die Fixkosten trotz einer Schliessung hoch bleiben.

So klar dies aber auch sein mag, bei genauerer Betrachtung gibt es einige Punkte, die hier in diesem Auftrag nicht aufgehen. Erstens sind nicht nur Betriebe von der Krise betroffen worden, die zu denjenigen gehörten, die zwingend schliessen mussten. Es gab auch Betriebe, die schliessen mussten, weil sie die Massnahmen nicht einhalten konnten oder sie haben den Betrieb aufrechterhalten, hatten aber keine Kunden mehr, wodurch sie die laufenden Kosten vielleicht nicht in dem Ausmass reduzieren konnten, wie es andere tun konnten.

Zweitens betrifft die Schliessung eines Betriebes ja nicht nur diesen selber, sondern auch seine Zulieferer, Dienstleistungserbringer, Auftragsnehmer und so weiter und so fort. Diese werden von diesem Auftrag so nicht erfasst.

Drittens stellt der Staatsrat zurecht fest, dass mit den Beiträgen an die Mietkosten sicherlich nicht alle Fixkosten reduziert wurden, aber dass doch ein gewichtiger, grosser Schritt zur Entlastung gemacht wurde. Vor allem ist aber das Risiko der Ungleichbehandlung der Wirtschaftszweige schlussendlich ein ausschlaggebendes Argument gegen die Unterstützung des gesamten Auftrages. Zu gross wären die Unterschiede, da die Finanzhilfe nur auf das Kriterium der Schliessung abstellt und nicht darauf, wie stark die Krise schlussendlich getroffen hat.

Um es mit einem Zitat von Goethes Faust zu sagen: "Zwei Seelen wohnen, ach, in unserer Brust."

Es handelt sich also um ein gutes Ansinnen, leider ist das vorgeschlagene Instrument aus der Sicht der SP ungeeignet, um das angestrebte Ziel gerecht zu erreichen, sofern es mit den getroffenen Massnahmen nicht bereits teilweise erreicht wurde. Zurecht, finden wir darum, schlägt der SR vor, den Auftrag aufzuteilen und den Teil, der noch nicht erledigt ist, abzulehnen.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei wird darum dem Vorschlag des SRs folgen und lädt Sie ein, dies ebenfalls zu tun.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je n'ai plus de lien d'intérêts avec l'objet. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera, à une grande majorité, le fractionnement de cet objet et sera d'accord avec l'appui financier pour les charges fixes. Par contre, être équitables avec tous les petits et moyens entrepreneurs, avec l'aide financière à 5% du chiffre d'affaires, nous semble relativement difficile à réaliser; raison pour laquelle, nous ne voterons pas cette partie de l'objet.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mesdames et Messieurs, là on parle bien d'indépendants qui auront de réels problèmes et subiront de graves conséquences à la suite de la crise due au Coronavirus. Je regrette que dans le projet original on a inscrit le montant de 5% du chiffre d'affaires. C'est finalement ce qui empêche d'accepter ce mandat dans son intégralité, alors que c'est purement inapplicable d'utiliser ces 5% sur le chiffre d'affaires. Celui qui a écrit ce texte aurait peut-être dû boire un café de plus le matin; cela aurait permis d'aider les entreprises en trouvant un autre système pour redistribuer ces montants-là. Malheureusement, on ne va pas pouvoir aider ces entreprises de la manière qu'on aurait voulue, uniquement à cause de ce chiffre qui a été mis dans ce projet et je le regrette vivement. Cependant je vais accepter le fractionnement comme le propose le Conseil d'Etat, mais avec un gros regret de ne pas pouvoir venir en aide de manière concrète avec l'intégralité du mandat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat est à l'écoute constante - il l'est toujours - des diverses revendications des milieux économiques. Il a déjà adapté par deux fois cette mesure de prise en charge des baux commerciaux. Je me permets quand même de rappeler que la mesure a été étendue aux propriétaires, qui ne faisaient pas partie du premier volet, et il a supprimé finalement les plafonds liés au chiffre d'affaires; enfin, il a doublé le montant du loyer pris en charge, donc 2500 à 5000 et 3500 à 7000 frs.

L'extension décidée aux sociétés dont le patron est le propriétaire de l'outil de production et la prise en charge de plusieurs baux par entités économiques font que maintenant théoriquement 96% des demandes de prise en charge des loyers sont contenues dans les critères d'exigibilité de la mesure.

Ces adaptations permettent aux entreprises et indépendants de n'assumer qu'un loyer sur trois, sur une période de trois mois ou de n'assumer qu'un mois d'intérêts hypothécaires sur trois.

Dem ist anzufügen, dass gewisse Unternehmen Versicherungsleistungen erhalten haben, um die negativen Auswirkungen der Pandemie teilweise aufzufangen. Auch dies hat dazu beigetragen, die finanziellen Einbussen zu reduzieren.

Der Wunsch, die Unternehmen allein aufgrund ihres Umsatzes zu unterstützen, wirft im Übrigen ein grundlegendes Problem auf - es wurde hier bereits erwähnt -: Unternehmen, die nur Waren verkaufen, würden mehr von der Hilfe profitieren als zum Beispiel Verarbeitungsbetriebe.

Cette aide conduirait à une certaine inégalité de traitement entre les bénéficiaires, ce qui est dans la situation actuelle difficile à justifier. En outre, la mise en œuvre d'une telle mesure implique un coût administratif élevé. Elle nécessiterait le recours à des comptables agréés et des sociétés de gestion, ce qui entraînerait une augmentation des coûts variables des entreprises, qu'elles devraient couvrir auprès de l'Etat.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil d'Etat a mis en place des mesures complémentaires et subsidiaires à la Confédération afin de limiter autant que possible les licenciements et les mises en faillite. Il a agi avec célérité pour aider nos entreprises dans toute la mesure du possible. Je suis bien conscient que les aides fédérales et cantonales ne couvriront pas la totalité des dommages subis par les entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19, car c'est tout simplement impossible, il faut le dire. En conclusion le Conseil d'Etat propose le fractionnement du présent mandat. Il propose d'accepter le principe d'une aide à la couverture des frais fixes, on parle des loyers des entreprises, mais de refuser le mode d'action proposé dans le cadre du mandat.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 92 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP),

Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonens (BR,VCG/MLG). *Total 92*

Ont voté Non :

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP). *Total 2*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (principe d'une aide à la couverture des frais fixes [loyers]) est acceptée par 91 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonens (BR,VCG/MLG). *Total 91*

A voté Non :

Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP).*Total 1*

Se sont abstenus :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP).*Total 2*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (mode d'action proposé) est refusée par 66 voix contre 3. Il y a 26 abstentions.

Ont voté Oui :

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP).*Total 3*

Ont voté Non :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG).*Total 66*

Se sont abstenus :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP).*Total 26*

> La première fraction de ce mandat acceptée, étant considérée comme déjà mise en oeuvre, cet objet est ainsi liquidé.

Mandat 2020-GC-61

Versement des subventions Jeunesse et Sport

Auteur-s:	Berset Solange (PS/SP, SC) Bonny David (PS/SP, SC) Senti Julia (PS/SP, LA) Moussa Elias (PS/SP, FV) Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR) Emonet Gaétan (PS/SP, VE) Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC) Jaquier Armand (PS/SP, GL) Wassmer Andréa (PS/SP, SC)
Rapporteur-e:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	01.05.2020 (BGC mai 2020, p. 806)
Développement:	01.05.2020 (BGC mai 2020, p. 806)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1351)

Prise en considération

Berset Solange (PS/SP, SC). Ce mandat a été déposé parce que les clubs sportifs de notre canton ont aussi, bien évidemment, été touchés par les décisions fédérales, à la suite du COVID, et petits comme grands, bref tous les clubs en ont fait les frais. Le mandat déposé est destiné avant tout aux plus petits clubs de notre canton qui n'emploient pas de personnel rémunéré et dont les entraîneurs et les moniteurs, les membres de comité ou autres travaillent de très nombreuses heures de manière bénévole pour la prise en charge des jeunes et de leur formation sportive.

Je remercie le Conseil d'Etat de partager le souci des clubs fribourgeois et de saluer le travail des bénévoles qui se sont impliqués à trouver des solutions innovantes pour que la vie associative puisse se poursuivre différemment durant cette période particulière. L'information qui est tombée le 18 mars à 07.35 h de la part du Service des sports du canton précisait qu'aucune activité, ni pour, ni contre, ne pourrait avoir lieu et qu'aucune subvention ne serait versée durant la période de blocage liée au Coronavirus. Il s'agissait bien évidemment d'informations transmises pour suivre les consignes qui étaient décidées par le Conseil fédéral. Mais chers collègues, vous le savez bien, la réalité sur le terrain est très différente. Vous tous, proches ou de loin dans un club - sportifs et entraîneurs le savent bien - il est primordial de poursuivre un entraînement permettant de garder la forme physique pour pouvoir assumer une reprise dès que cela est possible. Et oui, sur le terrain plusieurs entraîneurs et athlètes ont poursuivi leurs entraînements de manière différente, en respectant les mesures mises en place. Ces jeunes ont été suivis personnellement, soit par entretien téléphonique, soit par vidéo-conférence, avec pour chacun un suivi individualisé.

Les coachs Jeunesse et Sport ont reçu plusieurs informations de Berne. Il était annoncé que les subventions en premier lieu ne seraient pas octroyées; puis à fin avril, il est annoncé que nous pouvions reprendre des activités avec un plan de protection. Je précise que la mise en place de ce plan de protection a demandé de nombreuses heures aux entraîneurs et membres des différents comités de nos clubs sportifs. Après ces séances de préparation, certains entraînements officiels ont pu reprendre. J'aimerais ici profiter de remercier la Ville de Fribourg et l'Université, car ils ont fait preuve d'une grande écoute par rapport aux clubs utilisateurs du stade St-Léonard et ont permis l'accès immédiat à leur infrastructure. A partir de ce moment-là, il était à nouveau possible de noter les activités Jeunesse et Sport. Cependant dès le 6 juin toujours avec un plan de protection, les entraînements ont pu reprendre et il était à nouveau possible d'avoir des activités Jeunesse et Sport. Nous avons appris, avec des décisions du Conseil fédéral applicables dès le 6 juin, qu'une subvention spéciale pourrait être accordée en fonction des subventions reçues pour les offres clôturées en 2019. Bien évidemment, c'est déjà un geste. Mais toutefois, au vu des nombreuses informations reçues qui changeaient au gré des semaines, la décision est tombée finalement il y a peu de jours. Il est prévu de verser des subventions spéciales, mais à un taux d'environ 30% seulement pour certains groupes d'utilisateurs. Peut-être que cette précision a été croisée avec la réponse du mandat.

Voilà la réalité encore une fois vécue sur le terrain. Des finances en moins et pas seulement au niveau J+S. Des clubs n'ont pas pu concrétiser les revenus prévus, par exemple: pas de loto, pas de tombola, des manifestations lucratives ou autres, indispensables au financement n'ont pas pu avoir lieu. En fait, les subventions J+S sont bien fédérales, mais rien n'empêche le Conseil d'Etat de décider de compléter le manque à gagner pour les clubs fribourgeois. C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir ce mandat chers collègues. Il est toujours et systématiquement rappelé que le sport associatif est une

composante essentielle de la vie sportive, mais aussi sociale et de promotion de santé pour tous les habitants de notre canton. C'est le moment de reconnaître l'importance de ces associations sportives en versant un montant aux clubs qui permettrait de compléter les subventions fédérales. C'est une proposition pragmatique, simple à mettre en oeuvre et surtout sans une charge administrative importante. C'est une reconnaissance pour tout le travail effectué par les clubs sportifs fribourgeois.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis un ancien lutteur d'environ 95 kg, ancien fonctionnaire où le poids a évolué constamment. De plus est encore ad-intérim, président du club des sports du Grand Conseil à la suite de la démission de notre cher collègue Yvan Hunziker.

Le milieu sportif n'a pas connu pareil arrêt depuis la Seconde Guerre mondiale. Quasiment d'un jour à l'autre ou d'une heure à l'autre, il n'y a plus d'entraînement, plus de compétition sportive; la rubrique sportive est morte cliniquement dans la quasi-totalité des médias, plus d'émotion, le sport étant un vecteur d'émotions inégalables. Cela restera encore longtemps dans nos mémoires. Cependant, ça repart timidement, mais quand il n'y a plus de spectateurs dans les stades, les émotions ne sont plus présentes. Le groupe de l'Union démocratique du centre, avec un intérêt tout particulier, a étudié ce mandat. Il est très conscient que les clubs passent une période très difficile, certainement une des plus difficiles de leur existence. Des clubs centenaires sont en proie à des difficultés financières, vu qu'ils n'ont pas pu effectuer leur budget, et n'ont pas obtenu d'aide, comme par exemple Jeunesse et Sport. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat affirme par le biais de la Confédération que des subventions J+S sont certainement allouées, mais que les 30% de celles-ci seraient affectées dans ce fonds. Par conséquence, je demande au Conseil d'Etat quand il s'engagera à prévoir d'autres formes de soutien, serait-il prêt à verser les 70% manquants de sa trésorerie pour le fonds Jeunesse et Sport ?

Avec ces considérations, une grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre rejettera ce mandat.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime ici à titre personnel et j'annonce mes liens d'intérêts: je préside l'Association fribourgeoise des sports.

Je souhaite commencer à saluer, à l'instar du Conseil d'Etat, l'implication des représentants et des représentantes des clubs dans la recherche d'alternatives durant cette période particulière, non seulement pour faire perdurer différemment la vie associative comme il le mentionne dans sa réponse, mais également pour faire perdurer le sport, en offrant et cela a été dit, par exemple à nos sportives et à nos sportifs des entraînements personnalisés par vidéo-conférences. L'ASF comptait 52 membres à la fin 2019, pour la plus grande partie des associations sportives composées elles-mêmes de clubs sportifs et pour une autre partie de clubs sportifs qui ne sont pas représentés par une association faîtière cantonale. Notre association faîtière couvre aussi bien le sport d'élite que le sport de masse. Nous avons contacté tous nos membres individuellement pour prendre des nouvelles et évaluer la situation sur le terrain pour faire un inventaire des besoins spécifiques et établir un état de la situation. Nous devons en appeler encore l'un ou l'autre que nous n'avons pu joindre à ce jour, mais je peux d'ores et déjà vous confirmer que la plupart d'entre eux ont été actifs pour faire perdurer le sport dans notre canton et aussi pour garder le lien social avec leurs membres, et cela il faut le souligner, majoritairement par des personnes bénévoles qui ont dû elles-mêmes adapter leurs activités professionnelles et familiales.

Je tiens à saluer ici dans ce Parlement, l'énorme engagement des milieux sportifs, pour la plus grande partie bénévoles de notre canton. Sur le front de l'aide dont ils ont besoin, les besoins étant fort divers d'un sport à l'autre, selon qu'il commence ou termine sa saison, s'il peut prétendre à des aides fédérales ou non, qu'il soit organisé de manière professionnelle ou non. Nous parlons très souvent ici du sport; il faut parler du sport mais aussi des sports, leurs situations étant très différentes de l'un à l'autre. De manière générale, le milieu du sport a besoin d'un soutien accru dans notre canton. L'objet qui nous est soumis va dans ce sens; pertes dans la répartition des compétences, il soulève la question des compétences cantonales dans le domaine des subventions J+S mais la réponse du Conseil d'Etat met également en exergue que même s'il s'est manifesté fortement auprès de la Confédération dans le domaine du sport, et je l'en remercie ici sincèrement, il n'a pas prévu jusqu'à aujourd'hui de mesures complémentaires cantonales de soutien au sport. Il s'engage à promouvoir d'autres formes de soutien sous une forme encore à définir. L'intention est exprimée, la forme et la concrétisation, ainsi que le calendrier sont encore très flous. Mais le sport a besoin de soutien maintenant. Certains milieux sportifs ont besoin de soutien maintenant, d'autres en auront besoin demain.

Dans ce sens, et même si j'ai conscience de la limite de ce mandat, je le soutiendrai afin de donner une impulsion dans ce domaine et je vous invite à en faire de même.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du mandat concernant le versement pour des subventions Jeunesse et Sport. Le sport suisse et particulièrement le sport régional a été très touché à la suite de la crise du COVID. Nombreux sont les associations, clubs sportifs ou encore sportifs qui ont subi des pertes durant les derniers mois. Pour certains, des manifestations qui n'ont pu être organisées mettent en péril leur survie pour les années futures. Le subventionnement du programme Jeunesse et Sport est du ressort de la Confédération, notre canton ne faisant que de contrôler et d'autoriser les offres J+S, puis de gérer les aspects administratifs

des activités. En date du 26 mai, le Conseil fédéral a annoncé avoir pris note de l'intention du DDPS de verser tout de même les subventions annulées aux associations et organisations qui n'ont pu organiser leurs activités J+S en raison de la pandémie. Des solutions légales sont encore en cours d'analyses par les autorités fédérales. Le versement des subventions promises étant en bonne voie mais pour être sûr que les montants promis soient touchés par les clubs sportifs, notre groupe soutiendra majoritairement ce mandat.

Nous prenons bonne note que le Conseil d'Etat s'engage à promouvoir un soutien encore sous une forme à définir. Nous espérons que cet engagement sera tenu, le cas échéant, un mandat différent pourrait être déposé pour soutenir les clubs sportifs. De nombreuses manifestations qui sont essentielles pour les finances des divers clubs n'ont pu être réalisées. Cet argent manquera dans les années futures. Il en va de la survie des clubs sportifs de notre canton, qui sont essentiels pour la jeunesse, pour tout un chacun, et surtout pour la santé car faire du sport c'est comme rigoler, c'est bon pour la santé!

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich melde mich zu diesem Thema als Mitunterzeichnende sowie auch als Präsidentin eines kleinen Freiburger Sportvereins.

Wie erklärt wurde, fordern wir mit vorliegendem Auftrag eine Unterstützung der Sportvereine des Kantons Freiburg, welche jährlich durch das Sportförderprogramm Jugend+Sport unterstützt werden. Wir verlangen für die rund zwei Monate Corona-Lockdown, in welchem die Vereine ihre Aktivitäten einstellen mussten, einen Beitrag, dies insbesondere deshalb, weil diese Beiträge ein wichtiger und wiederkehrender Bestandteil der Vereinsfinanzen darstellen und jeweils bei der Budgetierung einbezogen werden.

Jugend+Sport hatte informiert, dass während der Corona-Krise und somit während rund zwei Monaten keine Gelder für die laufenden Angebote ausbezahlt werden können. Immerhin zeigten sie sich kulant, indem beim laufenden Angebot die Schwelle der Anzahl der notwendigen Trainings für die Akkreditierung gesenkt wurde.

Zudem soll, wie schon erwähnt wurde, ein einmaliger Sonderbetrag in der Höhe von 30 Prozent ausbezahlt werden. Dieser liegt jedoch weit unter dem Betrag, welcher ein Verein während der Wochen, in denen er keine Trainings anbieten konnte, erhalten hätte.

Die Annahme, dass die Vereine während der Lockdown-Wochen nichts getan hätten, wäre falsch. Der Aufwand einer Reorganisation der Trainings zu den angepassten Konditionen sowie die Aufstellung und Kommunikation der Regeln gemäss dem Schutzkonzept der Dachverbände war erheblich. Er erforderte viel Flexibilität und zusätzliche Freiwilligenarbeit. Trotzdem und vor allem deshalb ist es wichtig zu erahnen, dass die Vereine hervorragende Arbeit geleistet haben und dass sich die Jugendlichen umso mehr auf die Wiederaufnahme des Trainings gefreut haben.

Dass der Staatsrat die Wichtigkeit der Vereinsarbeit zwar anerkennt, ist zu begrüssen. Dem schlichten Verweis, dass sich die Sache auf Bundesebene abspielt, kann ich rein formell folgen. Ich bin jedoch nicht der Ansicht, dass es **eine (oder eher keine? 16:41:11)** effizientere Methode gäbe, die Vereine für einmalig, sofort und kurzfristig zu unterstützen. Die angekündigten anderen Formen der Unterstützung scheinen mir hier wesentlich schwieriger und auf die Schnelle umsetzbar zu sein. Dennoch sind wir natürlich gespannt, was zusätzliche Massnahmen sein könnten.

Ich bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen Grossräte, diesen Antrag zu unterstützen und einen kleinen, aber wichtigen Beitrag zur schnellen, kurzfristigen Unterstützung der Freiburger Sportvereine zu leisten.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenantes et intervenants. Dans ce domaine comme dans d'autres, on a eu la phase d'urgence, puis arrive la phase de relance. Pour ce qui est de l'organisation d'urgence, vous l'avez relevé, l'information qui a été donnée, la décision prise qui a tout bloqué n'a pas empêché les uns et les autres dans le domaine sportif de continuer de poursuivre, d'entreprendre tout ce qui pouvait l'être. L'organisation de la réponse de l'urgence a été faite au niveau national, en prévoyant un prêt remboursable sans intérêt pour les milieux professionnels du sport d'équipe, c'était 50 millions et pour le sport populaire, ce que vous avez surtout mentionné dans vos interventions, c'est un don de 50 millions qui a aussi été prévu. La chose a été organisée entre l'Office fédéral du sport et les Fédérations suisses, donc nationales, qui les ont relayées ensuite au niveau des cantons, dans les Fédérations des cantons. Donc contrairement à la Culture par exemple, cela n'a pas passé par une véritable administration cantonale qui analyse les demandes, mais pour le domaine sportif, cela est resté entre Fédérations et l'Office fédéral du sport.

Le 13 mai un certain nombre de décisions ont été prises. Il y en a une qui a été également mentionnée que je voulais relever, car pour nous elle pose encore un certain nombre d'interrogations, ce sont des mesures de stabilisation prévues par le Conseil fédéral où de nouveau d'une part le sport professionnel d'équipe, notamment football et hockey et pour le sport populaire ainsi que le sport d'élite, les associations et les clubs, on parle de 150 millions. Ce montant est actuellement discuté entre l'Office fédéral du sport, Swiss Olympic et les associations faitières suisses. Je n'en sais pas beaucoup plus, mais j'espère qu'il y a encore dans ces mesures de stabilisation des éléments qui pourront nous aider. Du point de vue du canton, nous avons évidemment suivi ce processus dès le départ et nous nous sommes alliés avec les cantons romands pour intervenir

auprès du Département fédéral militaire et du sport pour leur dire: "Les montants Jeunesse et Sport, il ne s'agit pas de les bloquer maintenant, mais allez-y, même si les manifestations n'ont pas lieu, que les frais engagés puissent être couverts". Le message a été entendu puisque le Département fédéral et le Conseil fédéral ont ensuite décidé un assouplissement de ce qui avait été prévu au début. Donc, sous cet angle, j'espère bien qu'on va pouvoir profiter des montants.

Pour le canton de Fribourg, le montant des subventions fédérales est de 3 millions par année. Dans les comptes du canton, et c'est un peu la problématique du mandat dont je ne peux que soutenir l'esprit et la volonté, il n'y a pas ces 3 millions, il n'y a pas un seul centime des montants versés aux associations et aux clubs parce qu'ils le sont directement entre la Confédération et les clubs. Les montants que nous avons dans les comptes de l'Etat sont les montants que nous mettons pour la formation des moniteurs Jeunesse et Sport, quelque 500 000 frs pour lesquels on a aussi une aide de la Confédération et puis les camps que nous organisons nous-mêmes. Tous ces montants seront dépensés même si tous les camps n'ont pas pu avoir lieu, comme on l'espérait ce printemps, on va se retrouver à un autre moment de l'année pour les organiser. Les montants de formation, en particulier pour les moniteurs Jeunesse et Sport, nous les soutiendrons et on les dépensera; il n'y aura pas de retenues pour ce qui est de la part cantonale, cette année on pourra le réaliser, également pour les camps, cela représente 150 000 frs, pour le niveau que cantonal bien sûr.

De manière générale, je parlais de l'urgence qui est encore actuelle et pourra peut-être se compléter, nous allons ensuite entrer dans la relance. Là, vous savez que le canton a des intentions et j'ai aussi relayé au niveau cantonal des propositions pour le domaine du sport, pour le domaine des associations et des clubs, du souci que vous avez mentionné. A cet égard le Conseil d'Etat se saisira prochainement de ce thème et adoptera, évaluera et décidera en conséquence. La proposition que plusieurs d'entre vous ont émises quant à compléter les montants Jeunesse et Sport en augmentant un soutien supplémentaire cantonal, c'est une piste intéressante. Il y a d'autres pistes qui doivent être analysées, c'est pour cela que nous avons lancé il y a quelque temps maintenant une enquête auprès de toutes les associations, les clubs et les acteurs sportifs du canton pour connaître leurs besoins et trouver dans un dispositif de soutien, les mesures les plus appropriées qui vont au mieux les aider. On est en train de récolter maintenant ces réponses et je profite de cette tribune pour les encourager les uns et les autres, clubs et associations de répondre à l'enquête de manière qu'on puisse avoir une vision la plus complète possible pour pouvoir ensuite élaborer d'autres dispositifs de soutien. Un des dispositifs de soutien qui va intervenir d'ici à la fin de l'année et l'année prochaine, mais je pense qu'un des éléments-clé qui va peser sur les associations et les clubs, c'est évidemment une diminution du sponsoring et c'est là qu'il faudra évidemment soutenir et maintenir. Ces différents éléments, on les a, on les analyse; on complètera notre dispositif et tous ces éléments-là qui sont contenus dans notre réponse par la phrase "On s'engage cependant à promouvoir d'autres formes de soutien sous une forme encore à définir", on est en train de les définir maintenant.

Voilà ce que je peux dire pour les différents éléments qui ont été évoqués. Evidemment, formellement et juridiquement je ne peux pas vous recommander d'adopter le mandat puisqu'il demande de libérer des fonds qui n'existent pas dans les comptes de l'Etat, qui ne se trouvent pas dans les comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport mais dans les subventions fédérales. L'intention du Conseil d'Etat est bien entendu de se saisir de cela. On a compris le message, on le partage et puis on fera des propositions de soutien envers tout le domaine sportif, qui n'a pas ménagé sa peine pour continuer les entraînements, pour être présent, et on trouvera des solutions originales, comme on a dû le faire pour d'autres secteurs.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 56 voix contre 33. Il y a 5 abstentions.

Ont voté Oui :

Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). Total 56

Ont voté Non :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Sylvie Bonvin-Sansonens (BR,VCG/MLG). *Total 33*

Se sont abstenus :

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP). *Total 5*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat 2020-GC-70**Suspension avec effet immédiat des décisions de taxation de la plus-value et de la facturation**

Auteur-s:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR) Brodard Claude (PLR/FDP, SC) Schär Gilberte (UDC/SVP, LA) Boschung Bruno (PDC/CVP, SE) Collaud Romain (PLR/FDP, SC) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) Péclard Cédric (VCG/MLG, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	13.05.2020 (BGC mai 2020, p. 809)
Développement:	13.05.2020 (BGC mai 2020, p. 809)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1353)

Prise en considération

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêt : je suis directrice de la Fédération Patronale et Economique et, à ce titre, j'ai été interpellée à plusieurs reprises par des membres concernant des décisions de taxation reçues à fin 2019.

En effet, à la suite des nouvelles dispositions concernant la taxe sur la plus-value introduites le 1^{er} janvier 2018, les premières décisions de taxation ont été rendues par la DAEC en automne 2019. Sur la base de nombreux cas concrets, nous constatons que le système tel qu'il est mis en œuvre crée une insécurité juridique, raison pour laquelle nous estimons qu'il est indispensable et urgent d'agir, afin de trouver des solutions pour mettre fin à cette insécurité.

C'est d'ailleurs ce que s'emploie à faire la DAEC, qui dans sa réponse reconnaît je cite : "avoir reçu de nombreuses questions liées à l'interprétation de l'application des dispositions légales de la part de communes et de notaires". Preuve que la problématique est sérieuse, on apprend aussi que la DAEC a d'une part, mis en place un groupe de travail chargé de rédiger un rapport avec des variantes d'adaptations de la pratique qui sera ensuite mis en consultation et, d'autre part, qu'elle est en train d'élaborer un guide sur la taxation de la plus-value pour le public. Enfin, on apprend encore dans sa réponse qu'un avis de droit a été demandé à Espace Suisse.

De notre côté, ayant la volonté que les choses avancent rapidement, nous sommes plusieurs députés à avoir échangé avec des praticiens ces derniers mois et nous venons déposer cet après-midi une motion avec des propositions concrètes de modifications législatives. Notre initiative devrait permettre au Conseil d'Etat d'agir rapidement pour débloquer une situation qui n'est, semble-t-il, satisfaisante ni pour les autorités, ni pour les praticiens, ni pour les citoyens et entreprises concernés. Sans entrer dans le détail, sachez d'ores et déjà que nous ne remettons pas en question le principe de la taxe sur la plus-value, mais proposons d'adapter la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), avec des dispositions sur la méthode de calcul, le débiteur de cette taxe et sur son exigibilité.

Concernant la suspension requise qui nous occupe aujourd'hui, je vous rappelle qu'en raison de la crise du COVID-19, selon le communiqué de presse de l'Organe de conduite cantonal (OCC) du 15 avril, la DAEC a déjà décidé de suspendre les décisions de taxation de la plus-value jusqu'à nouvel ordre. C'est une bonne initiative de sa part et nous souhaitons simplement qu'elle reste valable au-delà du COVID pour quelques mois encore jusqu'à ce que la LATeC soit adaptée.

Il appartient au Conseil d'Etat de dicter le calendrier pour fixer la fin de cette mesure de suspension, car il aura prochainement tout dans les mains pour se prononcer : il a une motion depuis cette fin de journée, il aura un rapport qui sera mis en consultation et un avis de droit d'ici à la fin de l'automne.

Mesdames, Messieurs, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les premières décisions datent de la fin de l'automne 2019, soit il y a un an et demi. Par conséquent, nous estimons que les prochaines décisions de taxations peuvent attendre non pas indéfiniment, mais quelques mois encore jusqu'à ce que la situation juridique soit clarifiée.

Le groupe libéral-radical ne soutient pas le fractionnement et demande la prolongation de la suspension de la taxation jusqu'à l'adoption de la LATeC, à charge pour le Conseil d'Etat d'agir rapidement pour éviter que cette suspension ne dure trop longtemps.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet si ce n'est de l'expérience pratique en tant que syndic de la plus belle cité médiévale à l'Ouest de l'Oural, cité alors vendresse de parcelles qui avaient changé de qualification de zone.

Le groupe démocrate-chrétien soutient l'introduction d'une taxe sur la plus-value sur le fond, mais sur la forme, le bât blesse, et demandons le temps d'une respiration afin de rendre les décisions praticables avec l'équité nécessaire pour tous les intervenants.

La situation actuelle n'est pas gérable et nous demandons que le canton établisse un cadastre des immeubles soumis à plus-value avec mention au registre foncier. Les parties, le notaire et tous les intervenants sauraient d'emblée qu'il s'agit d'un immeuble astreint et il n'y aura plus la confusion actuelle.

Les réponses aux notaires par le SECA sont trop tardives par rapport aux dates de stipulation imposées. Il y a un délai entre le moment où l'on sait qu'un immeuble est soumis à plus-value et le moment où l'on connaît le montant de la taxe. Si le produit de la vente est bloqué chez le notaire, comment est-il possible de rembourser une dette hypothécaire et de verser une partie du prix au vendeur ? Pour prendre un exemple concret : si une personne vend un terrain à un promoteur, lequel construit un immeuble locatif qu'il vend à une caisse de pension laquelle soumet son bâtiment au régime de la PPE, ce sont ces mêmes particuliers, derniers maillons de la chaîne, qui devraient subir l'hypothèque légale et payer la taxe.

Autre problème est la taxation basée sur une valeur vénale théorique. L'expérience actuelle démontre des exagérations dans les estimations qui semblent irréalistes. Pour faire un parallèle, c'est comme si nous étions fiscalement taxés selon notre formation et non sur notre salaire réel. Nous avons le sentiment d'une certaine rétroactivité puisque les montants qui commencent à tomber de la commission concernent des actes passés depuis bientôt deux ans.

Il en résulte une incapacité pour le notaire et les parties de chiffrer une plus-value éventuelle et de constituer une provision fiscale.

Les impôts sur les gains immobiliers seront dus alors que la taxe est déductible. De nombreux propriétaires devront demander alors une modification de la facture de l'impôt sur les gains immobiliers après le paiement de la taxe. Nous avons l'impression que nous avons mis la charrue avant les bœufs en voulant mettre en vigueur la taxe de plus-value alors que les instruments

- > Pour identifier les immeubles par mention au registre foncier
- > Pour taxer la plus-value par acte notarié
- > Pour informer les communes et les registres fonciers
- > Pour demander uniquement par défaut, une estimation de la commission en l'absence de méthode comparative

tous ces éléments ne sont pas encore mis en place.

Le canton de Vaud demande aux notaires de retenir 5% du prix de vente comme provision. Ce système semble plus juste pour le propriétaire final qui apparaît comme victime de la mise en place d'une hypothèque légale. Ce doit être l'acte notarié qui doit servir de déclencheur pour l'impôt sur les gains immobiliers et sur la plus-value. Cette demande est implicitement validée par le Conseil d'Etat qui a très intelligemment mis en place un groupe de travail qui doit

- > Fournir un rapport détaillé
- > Présenter des variantes pour une adaptation de la pratique

Ensuite seulement, il y aura des consultations des différents organes concernés. Le guide sur la taxation comme évoqué par M^{me} Gobet est attendu seulement pour la fin de l'année. Même au niveau fédéral flotte la même incertitude sur la notion de valeur vénale puisqu'un avis juridique est demandé à Espace Suisse.

Nous vous demandons donc d'accepter ce mandat et de refuser son fractionnement afin de maintenir la pression temporelle dans le but de retrouver sérénité et équité dans un fonctionnement législatif global que nous soutenons.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis Présidente de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier du canton de Fribourg.

Acceptée en votations populaires le 3 mars 2013, la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire au niveau national entre en vigueur le 1^{er} mai 2014. Ont suivi les plans directeurs cantonaux soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Le 15 mars 2016, le Grand Conseil a accepté l'adaptation de la loi fédérale à notre canton, la LATeC, qui comprend entre autres l'introduction de la taxe sur la plus-value. Après le recours partiellement admis par le Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat fribourgeois a arrêté l'entrée en vigueur de la LATeC modifiée au 1^{er} janvier 2018. L'objectif d'une loi sur l'aménagement du territoire est en principe de déployer une gestion efficace du territoire et des zones à bâtir; or ce n'est pas le cas en ce qui concerne la taxe sur la plus-value. Lorsqu'à la suite d'une nouvelle mise en zone à bâtir ou d'un changement d'affectation, la valeur d'un bien-fonds augmente, une taxe est perçue. Elle s'élève à 20% de la plus-value et cette taxe est incontestablement justifiée. Dans l'application de la perception de cette taxe, trois éléments essentiels posent problème: la notion de débiteur, la notion de valeur et la notion d'exigibilité, les exemples sont parlants. Dans certains cas, notamment concernant des parcelles situées en zones de village, la plus-value, après l'entrée en force de la décision d'aménagement, est estimée à environ 600 à 700 frs le m². La taxe perçue se situe à environ 120 à 140 frs le m²; le prix de vente du terrain se situe, lui, à environ 280 frs le m². Donc le montant de la taxe atteint 50% du prix de vente. Pour les agriculteurs, la taxe est également calculée sur le terrain situé en zone à bâtir sur lequel la ferme est construite. Une hypothèque inscrite au Registre foncier grèvera tout le domaine.

Un thème d'actualité, chers collègues, est l'assainissement des bâtiments. Les subventions étatiques sont intéressantes et incitatives, mais si en contrepartie les propriétaires sont taxés de manière excessive selon la modification de la zone où se trouve leur bien-fonds, et bien bonjour la contradiction! Il est urgent de prendre la situation en mains et de rectifier ces incohérences et la méthode actuelle qui est impraticable dans bon nombre de cas.

Dans le but d'apporter des solutions à cette période transitoire, de pallier une insécurité juridique et de pouvoir faire face de manière cohérente aux cas concrets touchant la taxe sur la plus-value, je vous encourage à soutenir ce mandat.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Nous devons aujourd'hui traiter un mandat urgent qui est destiné à suspendre l'application d'une loi au motif que cette loi ne plaît pas à certains. En soi, vous vous trompez de guerre, ou plutôt de période. Nous ne sommes pas dans un Etat totalitaire où 56 personnes, en l'occurrence les députés de Droite pourraient prendre en otage un canton de 310 000 citoyens, qui a voté oui à 63% à cette taxe sur la plus-value dans une votation populaire. La loi fédérale dit "au moins 20%"; ce Grand Conseil l'a vraiment limité à 20 % alors que la loi fédérale permettait d'aller beaucoup plus loin. Lorsqu'il y a une nouvelle loi, il y a des nouveautés, des choses à mettre en oeuvre pour l'application. Un avis de droit a été demandé et, sur la trentaine de décisions rendues, deux sont à l'heure actuelle en recours. Lorsque ces demandes font l'objet d'un recours, nous attendons que le tribunal statue pour savoir ce qu'il en est. La plus-value à taxer découle de la loi fédérale. Plusieurs cantons, notamment Bâle-ville l'exécute sans difficulté depuis de nombreuses années. Pour Fribourg, c'est un nouveau moyen et comme chaque chose nouvelle, il faut un certain temps; il faudra avoir une interprétation claire de la notion de valeur vénale et celle de la personne du débiteur. Mais l'article 113 b LATeC est relativement clair et les tribunaux régleront ceci. Et ce n'est pas une majorité de parlementaires qui a déjà montré sa volonté de ne pas respecter la loi fédérale qui va aujourd'hui expliquer comment faire.

Il y a plus encore parce que ce mandat est clairement illégal. Vous avez pris connaissance de l'article 79 de la loi sur le Grand Conseil qui dit que le mandat est irrecevable s'il met en cause la répartition des tâches ou d'autres règles qui figurent dans la Constitution ou dans une loi. La LATeC c'est bien une loi; l'article 113 b fait bien partie de cette loi, donc si le mandat demande la non-exécution de cette loi, il est simplement irrecevable. Pire encore, parce que si le Conseil d'Etat l'appliquait,

elle deviendrait contraire directement à la loi fédérale mais vous n'êtes pas à ça près parce que vous avez déjà fait une LAtEc illégale, en 2016. J'avais dû recourir au Tribunal fédéral avec quelques collègues pour la faire corriger. Si votre mandat maintenant est transmis au Conseil fédéral, il ne pourra pas l'appliquer. Le Conseil d'Etat ne peut pas sciemment violer la loi fédérale sous peine de mettre en cause même la validité du plan directeur cantonal. Est-ce que c'est cela que vous voulez ? Je ne le crois pas. Mais si vous le faites, et bien j'interviendrai à nouveau auprès des instances fédérales pour qu'elles vous expliquent le fédéralisme et en cas d'acceptation de la motion promise par M^{me} Gobet, le groupe socialiste n'hésitera pas à lancer un référendum, pour cette fois, vous donner une leçon de démocratie.

Il vous en a fallu beaucoup pour comprendre que les magasins ferment à 16 heures à Fribourg le samedi. Il vous en faudra peut-être plusieurs encore pour comprendre que la population fribourgeoise veut cette taxe à la plus-value, veut une taxation stricte, qui soit surtout conforme à la loi fédérale et, pouvoir en fin de compte, bénéficier de ce fonds sur la plus-value pour réaliser enfin les projets dont ce canton a fondamentalement besoin.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich möchte kurz auf die Intervention unseres Kollegen Mauron reagieren.

Ich glaube, Sie können sich dieses Mal den Weg nach Bern sparen. Mit diesem Mandat und auch mit der darauffolgenden Motion wird der Grundsatz dieser "**taxation sur la plus-value**" in keiner Art und Weise in Frage gestellt. In Frage gestellt wird heute einzig und alleine eine massive Rechtsunsicherheit in der Anwendung dieses Gesetzes, das wir verabschiedet haben. Und das wollen wir korrigieren. Es kann nur im Interesse von allen sein, dass wir Klarheit schaffen in einer richtigen, korrekten und gewollten Umsetzung des Gesetzes. Das muss auch in Ihrem Interesse liegen, Herr Kollege Mauron, dass wir hier Ordnung schaffen und eine Anwendung des Gesetzes korrigieren, damit sie unserem Kanton dienlich ist und auch für die Bevölkerung und alle Beteiligten korrekt ist. Im Moment ist dies nicht der Fall und das werden wir jetzt korrigieren.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Monsieur Boschung, lorsqu'on veut corriger une insécurité juridique, on ne commence pas d'abord par violer la loi sur le Grand Conseil. On dépose d'abord une motion, on l'accepte, on modifie la loi, puis ensuite c'est corrigé. On ne peut pas violer les articles 79 et 80, qui nous enlèvent le droit d'intervenir dans les décisions de l'exécutif, en violant cet article pour dire après qu'on veut réaliser une autre solution. Peut-être que ce n'est pas parfait; par les tribunaux et par une motion on peut le faire, mais pas par un mandat.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Un constat un peu général, il y a et c'est toujours sympathique, un accord général sur le fait que le véhicule de la taxe sur la plus-value tel qu'il a été mis en place dans le canton de Fribourg comme d'ailleurs ailleurs en Suisse fait l'objet de quelques petits bruissements en phase de rôdage, analyse que la quantité de bruissements varie en fonction des sensibilités politiques, ce qui est relativement normal et peut arriver, comme vous l'avez toutes et tous constaté, tant la mandataire que je salue pour son esprit constructif que les différentes autres personnes qui sont intervenues. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a également constaté ces quelques bruits de rôdage, raison pour laquelle elle a d'une part gelé les décisions depuis trois mois environ avec un délai, cela se fait habituellement dans ce genre de circonstances. Elle a nommé un groupe de travail avec des représentants des différents milieux intéressés pour essayer de voir quels sont les éléments qui peuvent être corrigés à court terme, avec une réflexion sur un certain nombre d'éléments évoqués par la plupart des députés qui sont intervenus, à savoir la notion de valeur. Qu'est-ce qu'on entend exactement par "valeur vénale", j'y reviendrai; la notion de "débitteur", la notion "d'exigibilité" puis d'autres éléments qui peuvent entrer en discussion, qui sont notamment la définition d'un cas bagatelle qui peut provoquer l'exigibilité de la taxe en pratique. Pour essayer de résumer un peu les choses, quand une voiture fait trop de bruit en phase de rôdage, comme c'est le cas pour pratiquement tous les cantons, sauf pour ceux qui connaissent la taxe sur la plus-value depuis fort longtemps, il y a deux possibilités ou deux approches possibles. C'est arrêter la voiture pendant une année et demi à deux ans, changer le châssis, changer le moteur, éventuellement trouver s'il y a d'autres modes de combustion et beaucoup d'autres discussions pour repartir avec un beau véhicule, tout beau, tout neuf après deux ans. Une solution tout à fait possible si l'on estime que la voiture est fondamentalement apte à rouler, ou ce qui est plutôt courant, c'est qu'en phase de rôdage, il y a toujours quelques bruits, à ce moment-là on fait quelques adaptations et quelques réglages.

La solution de fractionnement, que propose le Conseil d'Etat qui consiste à permettre une phase d'adaptation à court terme, et puis ensuite des modifications qui peuvent tout à fait être réalisées dans le cadre d'une modification de la loi comme le souhaite la motion, c'est quelque chose sur lequel je ne peux pas me positionner dans la mesure où le Conseil d'Etat, par la force des choses, ne s'est pas encore prononcé sur une motion qui n'a pas encore été déposée. Il le fera évidemment volontiers quand il en prendra connaissance, c'est la voie que présuppose donc le Conseil d'Etat avec sa proposition de fractionnement. En gros, il y a deux choix de principes de type politique, vous les avez résumés chacun et chacune avec sa sensibilité politique, qui est normale dans un dossier un tout petit peu émotionnel et où les divergences d'intérêts pratiques font partie des débats politiques sur l'aménagement du territoire, que ce soit au Parlement fédéral ou dans tous les Parlements cantonaux.

Variante un peu plus sobre, qui est celle que vous recommandez le Conseil d'Etat, qui est de prendre connaissance d'ici à l'automne des résultats du groupe de travail, qui se basera aussi sur l'étude demandée à EspaceSuisse sur l'interprétation d'un

certain nombre de notions dont celle de la valeur, je rappelle ici que la LAT sur laquelle le peuple suisse a été amené à se prononcer et qu'il a adopté avec une majorité d'environ 2/3 et a exprimé comme volonté. Cela se retrouve aussi si l'on se réfère au débat du Parlement fédéral qui a précédé à l'adoption puis à la votation populaire sur cette loi fédérale, à une volonté non pas de type fiscal, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'aller remplir le plus possible des caisses publiques, quelle que soit l'affectation formelle ou non des différents fonds qui existent dans les différents cantons, avec des modèles qui sont aussi nombreux que le nombre de cantons, mais à une volonté de type d'aménagement du territoire, c'est-à-dire priorité de cette taxe, c'est l'incitation à la densification. C'est la raison pour laquelle ces valeurs sont dans chaque canton définies de manières assez différentes mais on ne retrouve pratiquement à nulle part la valeur vénale au sens du droit fiscal, telle qu'elle est pratiquée couramment pour les déclarations d'impôt que nous connaissons toutes et tous.

Donc, groupe de travail, avis de droit, résultats du groupe de travail et puis reprise des taxations à la fin de l'automne en tenant compte des différentes améliorations qui peuvent être faites sans modifier la loi, c'est-à-dire relativement rapidement, ça a certainement trait au cas bagatelle, ça peut avoir trait à la désignation du débiteur au moment de l'exigibilité, ce sont des éléments sur lesquels où il est probablement possible de trouver des solutions relativement rapidement, histoire de faire redémarrer les choses comme l'exigent tant le droit fédéral que le droit cantonal avec une deuxième étape qui est le dépôt de la motion, sur lequel le Conseil d'Etat sera amené à se prononcer, le Grand Conseil sans doute ensuite aussi, avec toute une série de questions qui sont soulevées. Je remercie la députée Gobet de m'avoir donné connaissance, évidemment un petit peu avant, ce qui m'a permis de me préparer un petit peu, d'après les volontés des motionnaires mais évidemment une fois qu'on ouvre la loi, il y aura d'autres revendications en tous genres qui seront discutées aussi. J'ai eu des échanges la semaine dernière avec mes collègues de plusieurs autres cantons; voyant un peu quelles sont les pratiques différentes dans chacun des cantons, on constate que les thématiques comme les perceptions supplémentaires de taxes par la commune, c'est un sujet qui revient régulièrement dans pratiquement tous les cantons, communes qui souhaitent le faire, d'autres pas, il y a des cantons qui accordent aux communes la liberté de le faire, d'autres les contraignent de le faire, d'autres le font que pour des mises en zone, d'autres aussi pour les changements d'affectation. Toutes ces discussions-là sont des discussions intéressantes d'aménagement du territoire, mais qui demanderont certainement un certain temps, qui susciteront sans doute passablement de discussions, de débats relativement contradictoires, tout comme d'autres éléments qui seront certainement réouverts dans ce contexte-là. Ce sont des choses qui font partie d'une phase de rôdage dans un deuxième temps sans toutefois arrêter complètement le moteur.

Cela nous donnerait en gros trois étapes si nous allions dans la direction de cette voie sobre, c'est-à-dire une première étape des taxations qui ont d'ores et déjà été effectuées, ce sont une bonne trentaine de décisions avec un peu moins de 10% qui, aujourd'hui font l'objet de recours, les autres pas, avec une période jusqu'au moment du gel, début mars, avec ensuite, des règles de droit dans une phase transitoire qui recommencerait avec les décisions de taxation, du point de vue du Conseil d'Etat jusqu'au moment où une motion conduirait à une modification de la loi qui, si je suis le député Mauron, fera l'objet d'un référendum et donc d'une votation populaire. Par définition, un vote populaire ne peut pas être prédit intégralement à l'avance, du moins heureusement pas dans notre pays, ce qui signifie donc que le délai de prolongation de la période sans taxation doit être considéré juridiquement comme indéterminé, dans la mesure où personne ne peut garantir une acceptation à 100% à l'avance par la population fribourgeoise sans connaître d'ores et déjà le fond de cette modification. Ensuite une phase trois, c'est l'entrée en vigueur d'une loi modifiée. Sur ces éléments-là, sur le dernier notamment, il n'y a pas de contestation.

Ensuite, il y a une approche plus ludique. Je suis quelqu'un d'assez joueur; donc je peux tout à fait vivre avec une approche relativement ludique. Ce n'est pas la position, en revanche du Conseil d'Etat qui souhaite la variante sobre dont je viens de vous parler. La variante plus ludique, c'est de ne pas fractionner le mandat; le suivre intégralement, accepter sa forte délicatesse par rapport aux principes, nous avons tous appris par moment à l'école, dans nos premiers cours de droit constitutionnel ou d'instruction civique, et références de sir Montesquieu sur la séparation des pouvoirs. Le député Mauron a déjà donné des détails, je ne vais pas m'étendre là-dessus. C'est le respect de la Constitution fédérale en termes de séparation des pouvoirs, ce sont des éléments de droit fédéral notamment en ce qui concerne le délai matériellement indéterminé, qui serait la conséquence de la proposition qui nous est soumise aujourd'hui, le recours au Tribunal fédéral annoncé en séance il y a 5 minutes. Tout ça évidemment pourra, les journalistes présents ont un avantage immense, pimenter un petit peu la période électorale l'année prochaine, ce qui peut être charmant si l'on aime les aspects ludiques de la politique. En revanche, si on choisit une variante plus sobre, on aurait évidemment l'inconvénient de rendre un tout petit peu instable la situation de droit pendant une période qui sera sans doute relativement longue parce que sur un domaine relativement complexe du droit, légiférer en deux mois me semble un peu compliqué. Cela va prendre probablement un certain temps, même si on y met toutes les causes d'urgence qu'on veut, le débat politique va sans doute se mener et comme déjà annoncé aujourd'hui en séance ici, sans doute jusque devant le peuple.

Le Conseil d'Etat préfère une variante sobre et par étapes à une variante qui créerait une insécurité du droit, des blocages aussi. Probablement des blocages aussi du côté de la Confédération qui s'est d'ores et déjà renseignée sur les intentions du canton de Fribourg après avoir pris connaissance dans les médias du dépôt du mandat. Nous n'avons pour le moment pas donné de

réponse évidemment en attendant la détermination du Grand Conseil. Voilà un peu les deux alternatives sur lesquelles vous avez un choix à faire aujourd'hui et sur lequel le Conseil d'Etat vous recommande la variante un tout petit peu plus sobre.

Pour reprendre les différentes interventions des députés qui ont pris la parole, j'y ai pour l'essentiel répondu de manière globale. Je remercie encore une fois la députée Gobet, mandataire principale pour son orientation en recherches de solutions. Même si mes remarques sont un tout petit peu caustiques par moment, je sais que nous cherchons quelque part, toutes et tous une solution dans l'intérêt du canton et que nous allons certainement la trouver ensemble. Nous n'avons pas tout à fait le même chemin en perspective en ce moment mais ça fait aussi partie de la politique. Je partage à titre personnel, le Conseil d'Etat n'a pas eu à se prononcer sur cette question-là, l'avis du député Butty que Romont est bien l'une des plus belles cités à l'Ouest de l'Oural. La variante absolue est un peu plus délicate et en ce qui concerne la rétroactivité, nous appliquons la date d'entrée en vigueur rappelée par la députée Schär, qui est celle du 1^{er} janvier 2018 et donc le respect d'une obligation légale, même si les décisions n'ont pas pu être prises immédiatement pour des raisons évidentes de pratique. Ensuite, sur les questions de la députée Schär, plus particulièrement, la plupart des réponses ont été données dans les considérations générales, une sur le côté excessif de la taxe plus-value, là aussi les choses sont relatives. Si vous regardez la carte suisse des taux de la taxe sur la plus-value, évidemment il n'y a personne en-dessous de 20% puisque c'est le minimum légal demandé par la loi fédérale. Après, on retrouve 30, 40, 50%. Dans certains cas c'est le canton qui perçoit tout, dans d'autres cas on se répartit un peu la manne entre les cantons et les communes, dans d'autres cas encore ce sont des fonds affectés. Bâle-Ville a un fonds affecté intégralement aux renaturations, c'est plus facile que d'autres tâches qui comportent actuellement un montant de 67 millions, tout ceci sont des détails. On a évoqué notamment en marge des discussions le fait que Bâle-Ville va dans le sens des mandataires, dans la mesure où il a baissé sa taxe. Il faut dire que "oui, il l'a baissé mais il l'a baissé de 50 à 40%" et en l'abaissant de 50 à 40% il a par ailleurs décidé de supprimer toutes les déductions de frais de destruction et de démantèlement d'immeubles sur la parcelle, ce qui signifie probablement que la charge réelle des personnes concernées, morales ou physiques, va plutôt augmenter même si on est sur une baisse en chiffre absolu. Il faut connaître un peu l'ensemble des choses quand on les regarde, mais tout ça le groupe de travail, ensuite sans doute le comité de pilotage, travaillera sur le projet de modification de la LATeC, si d'aventure vous suivez la motion qui va être déposée, nous aurons l'occasion d'en débattre dans tous les détails.

Pour reprendre le point de vue du Conseil d'Etat, que vous trouvez au bas de la page 34 du rapport global, ce dernier vous propose de fractionner le mandat, d'accepter le principe de la suspension de décision de taxation sur la plus-value ainsi que de la facturation jusqu'à transmission du rapport de travail, avis de droit et modifications des pratiques courantes. Et cela signifie évidemment limite dans le temps, ce qui rend les choses compatibles et ce qui permet aussi d'expliquer pourquoi dans ces conditions-là, il n'y a a priori pas nécessairement d'irrecevabilité. En revanche, en refus du fractionnement, le Conseil d'Etat propose de rejeter le mandat comme évoqué dans sa réponse écrite.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est refusé par 84 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 11*

Ont voté Non :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP),

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total 84*

Se sont abstenus :

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total 2*

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 62 voix contre 33. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total 62*

Ont voté Non :

Bonny David (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 34*

S'est abstenue :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total 1*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat 2020-GC-78

Compenser les pertes de salaires des employé-e-s

Auteur-s:	Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC) Jaquier Armand (PS/SP, GL) Berset Solange (PS/SP, SC) Moussa Elias (PS/SP, FV) Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Müller Chantal (PS/SP, LA) Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV) Schnyder Erika (PS/SP, SC) Wassmer Andréa (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	19.05.2020 (BGC mai 2020, p. 814)
Développement:	19.05.2020 (BGC mai 2020, p. 814)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1354)

Prise en considération

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Par son mandat, le groupe socialiste souhaite venir en aide à une partie de la population fribourgeoise qui s'est retrouvée soudainement au chômage ou au chômage partiel du fait de cette crise et de l'immobilisme économique partiel ou total qu'elle a suscité et a dû ou doit encore bénéficier de RHT.

La catégorie de salariés que nous visons par cette aide cantonale représente une population qui travaille dans des secteurs peu rémunérés et pour qui perdre 20% de son salaire fait que le manque à gagner ne permet tout simplement plus d'assumer les charges élémentaires qui assurent une vie décente : pour rappel notre mandat cible les salaires nets jusqu'à 5000 frs. Vivre avec 5000 frs par mois suivant la configuration de votre ménage, c'est déjà un défi chaque mois et pour beaucoup vivre avec juste de quoi boucler tant bien que mal ses fins de mois. 20% de 5000 frs, faites le calcul, ça représente de vivre tout à coup avec 4000 frs par mois. Un manque à gagner soudain de 1000 frs, dans ce type de ménage, c'est devoir renoncer à des biens de consommation basiques et c'est pour certains devoir se retrouver à aller quémander à l'aide sociale ou auprès d'organisations caritatives.

Et c'est précisément ce que préconise le Conseil d'Etat dans la réponse qu'il donne à notre mandat : que les salariés touchés se tournent vers lds aides mises en place parce qu'il serait trop lourd administrativement et financièrement pour le canton de compenser ces pertes de salaires. Il y a quelque chose d'un peu dérangent dans cette réponse, parce que si l'on regarde ce qui s'est passé au niveau de la société civile, on a vu des élans de solidarité spontanés, généreux et extrêmement rapides se mettre en place, à l'instar par exemple de ce qu'a mis en place l'Association REPER. Le mandat habituel de cette association s'axe d'ordinaire sur la promotion de la santé et la prévention. Or, au début de la crise, en collaborant sur le terrain avec les gens dont ils s'occupent dans leurs activités, ils se sont rendu compte que ce dont avaient besoin ces personnes en première nécessité c'était tout simplement de pouvoir se nourrir. Ils ont donc avec les moyens du bord organisé les premières distributions de sacs de nourriture sur Fribourg. L'achat de ces denrées, il faut le savoir, a été financé tout au début de leur opération, avec la générosité des employés même de REPER qui ont demandé à leur directeur de pouvoir mettre à disposition une partie de leur salaire pour y contribuer. L'exemple de REPER démontre que quand on doit faire face à l'urgence, on trouve toujours des moyens solidaires.

Alors, et j'en reviens à la réponse du Conseil d'Etat, je me demande pourquoi l'Etat de Fribourg, qui devrait en tant de crise jouer plus que jamais son rôle d'Etat social, ne pourrait pas lui aussi s'organiser en urgence pour combler les manques à gagner de certains salariés de ce canton ? On est en état de crise et l'Etat se doit de réagir comme tel en mettant sur pied des mesures exceptionnelles. Et quand on connaît la fortune dont dispose l'Etat de Fribourg, on se demande à quoi de plus exceptionnelle qu'une crise il compte un jour affecter cet argent. L'Etat pourrait aussi créer des fonds spéciaux et pourquoi pas un impôt spécial d'urgence. Bref les solutions de financement ne manquent pas.

Pousser les travailleurs et les travailleuses à l'aide sociale soulève en outre plusieurs problématiques :

Tout d'abord, c'est quelque peu manquer de respect à la dignité humaine des citoyens et des citoyennes salariés de ce canton qui se retrouvent soudainement précarisés par la crise.

Ensuite, il faut se souvenir que sur Fribourg, contrairement à d'autres cantons, l'aide sociale est remboursable et que nombreux sont ceux qui y renonceront. Il faudrait donc peut-être songer à revoir le fonctionnement de cette aide ou à en assouplir temporairement les conditions d'accès. Enfin, c'est mettre sur le dos des communes des charges supplémentaires considérables puisque se sont elles qui devront gérer l'afflux de demandes qui sont et seront générées et on constate déjà qu'elles sont en augmentation.

L'autre élément de réponse qui ne nous satisfait pas dans la réponse du Conseil d'Etat, qui dit en substance, je cite : « La réduction du revenu des demandeurs d'emploi et des personnes au bénéfice des indemnités RHT résulte uniquement de la volonté du législateur fédéral et ne constitue donc nullement une conséquence dommageable de la crise sanitaire et économique liée au Coronavirus ».

Par cette réponse, on a un peu l'impression que le Conseil d'Etat se voile la face. Comment peut-on prétendre que cette situation de perte de salaires n'est pas liée à la situation générée par le COVID ?

Nous savons que les répercussions économiques de cette crise ne font que commencer et qu'elles vont même malheureusement, sans doute, empirer dans les prochains mois. On risque de voir des entreprises en grandes difficultés qui seront peut-être, pour certaines d'entre elles, contraintes de devoir malheureusement cesser leur activité ou devoir licencier une partie supplémentaire de leurs employés. Dans notre canton de Fribourg, avant la situation spéciale de crise, on comptait déjà un taux de 10 à 12% de la population qui vivait au seuil ou en dessous du seuil de pauvreté. Nul doute que ce taux est déjà malheureusement en phase exponentielle.

Une aide directe de l'Etat, sans passer par la case "aide sociale", c'est respecter la dignité humaine des salariés soudainement précarisés du fait de cette crise; c'est participer aussi à une forme de relance économique des biens de consommation parce qu'on sait que les gens qui bénéficieront de cette aide directe de compensation de salaire réinvestiront directement cet argent dans le circuit économique de proximité.

Alors face à cette crise, l'Etat ne peut pas se contenter de s'appuyer sur les structures déjà existantes, mais il se doit d'y répondre par des mesures exceptionnelles fribourgeoises. Notre mandat est une mesure exceptionnelle. Alors par respect pour les citoyennes et les citoyens salariés de ce canton qui subissent de plein fouet cette crise, nous vous invitons à le soutenir.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse den Antrag analysiert. Die Verfasser beantragen dem Staatsrat nachträglich, den Angestellten von sämtlichen Betrieben, die während der Corona-Krise Kurzarbeit leisteten oder arbeitslos waren, die fehlenden 20 respektive 30 Prozent zu ergänzen.

Ich habe auch Angestellte. Die waren zwei Monate arbeitslos und waren mit 80 Prozent ihres Lohnes zufrieden. Der Bundesrat hat während dieser Zeit Vorbildliches geleistet, hat das Gesetz umgangen, beispielsweise die Wartezeit der Auszahlung der Arbeitslosenversicherung auf 5 respektive 20 Tagen verkürzt.

Arbeitslosigkeit und Kurzarbeit existierten auch vor der Krise, die Betroffenen bekamen auch nicht mehr als 80 Prozent von der Arbeitslosenkasse. Der Staatsrat hat anfangs Juni alle Hebel in Bewegung gesetzt, damit auch Personen, die in prekären Verhältnissen leben, Unterstützung erhielten.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird er Empfehlung des Staatsrats folgen und den Antrag ablehnen.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cette thématique. Par cet objet, les mandataires demandent une compensation pour les pertes de salaires des employés ayant un revenu égal ou inférieur à 5000 frs net par mois, en lien bien entendu avec la crise que nous vivons. Les mandataires soulignent les mesures d'aide d'urgence faites aux entreprises et déplorent le manque d'aides aux employés peu rémunérés qui ne peuvent plus faire face à leurs charges et mettent en péril ainsi une vie décente. Il est évident que cette période de crise précarise encore plus les démunis. De plus, une nouvelle catégorie de population vit dans la précarisation, celle-ci ne peut recourir à l'aide sociale. Ces deux catégories vont très vraisemblablement encore augmenter. Jusque-là, tout le monde est d'accord sur le fond, puisque le texte de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 3 juin l'affirme aussi. Mais "quid" des solutions ?

Le Conseil d'Etat privilégie le recours à l'aide sociale et ajoute une solution basée sur un nouvel outil pour les personnes qui ne peuvent recourir à l'aide sociale. Il débloque un million pour que les associations à but non lucratif, actives dans l'aide et l'assistance directes et de premier recours, puissent aider ce nouveau flux de personnes uniquement. Les mandataires, quant à eux, souhaitent une compensation pour les pertes de salaires des employés, ayant un revenu égal ou inférieur à 5000 frs net par mois, dues à cette crise.

Le groupe libéral-radical est sensible aux nombreuses préoccupations qu'engendre cette période difficile, mais il ne peut défendre cette proposition qui suggère pour nous une politique d'arrosoir. En effet, ne tenir compte que du revenu n'est pas très juste. Une aide ciblée doit examiner les situations personnelles, notamment la prise en considération de l'existence d'une éventuelle fortune ou pas dans le ménage. De plus, le montant fixé à 5000 frs net par mois nous a interpellés, car même

par beau temps certains employés, malheureusement ne gagnent pas ce salaire et doivent vivre sans compensation avec un salaire de moins de 4000 frs net par mois, ce que nous déplorons bien entendu. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical refusera, à l'unanimité, ce mandat.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec attention ce mandat. Nous sommes conscients des difficultés amenés sur le marché du travail par la crise du COVID-19. Si la proposition semble attrayante, elle interpelle. Le modèle de couverture de notre assurance chômage dépend du droit fédéral. Si le droit fédéral a estimé le versement à 80% du salaire, c'est qu'il a peut-être estimé la part de frais professionnels dans le salaire; déplacements, équipements, repas hors du domicile, etc... Donc, quel est le bon taux de compensation ? 5, 10, 15, 20%. De plus, comment justifier la différence de traitement entre un chômage partiel de janvier par rapport à celui d'avril ? Vit-on mieux en décembre qu'en mai ? Quelle question ! Nous craignons que la mise en oeuvre du mandat ne soit plus gourmande en frais d'administration qu'en gain réel et surtout, vu le temps de mise en oeuvre d'un mandat, qu'elle n'arrive pas en temps opportun. Ces mesures urgentes prises en faveur des personnes précarisées ont au moins le mérite, si ce n'est d'être parfaites, d'être disponibles rapidement.

Fort de ce constat, le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, va rejeter le mandat,

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Ich äussere mich im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün. Mit Interesse haben wir vom Auftrag Kenntnis genommen, welcher die Verdienstauffälle der Angestellten kompensieren will.

Unsere Fraktion wird den Auftrag grossmehrheitlich unterstützen. Aktuell werden in unserem Kanton zahlreiche wirtschaftliche Massnahmen zur Abwertung der Auswirkungen der Krise umgesetzt, was auch richtig ist. Damit kann unter anderem einer hohen Arbeitslosigkeit entgegengewirkt werden.

Es scheint jedoch einmal mehr, dass die einkommensschwachen Familien in dieser Krise vergessen werden. Beispielsweise ist es für eine Familie mit zwei Kindern und einem Einkommen von 4 500 Franken, die aufgrund von Kurzarbeit oder Arbeitslosigkeit einen Teil des Einkommens verloren hat, kaum mehr möglich, über die Runden zu kommen, da sie weiterhin für Miete und für Nahrungsmittel aufkommen muss. Es droht ein Abrutschen in die Armut. Diese Zahlen werden massiv ansteigen. Durch Kurzarbeit wird das kleine Familieneinkommen noch geringer und armutsgefährdete Familien geraten dadurch geradewegs in die Sozialhilfe.

Es ist nicht nur aus der Sicht der Betroffenen tragisch, sondern auch aus wirtschaftlicher Sicht unhaltbar. Die Antwort des Staatsrats, dass für diese Fälle bereits andere Auffangmassnahmen, namentlich die Sozialhilfe, zur Verfügung steht, überrascht mich, weiss man doch, dass man erst Zugang zu Sozialhilfe bekommt, wenn das Vermögen auf 4000 Franken schrumpft. Dies ist für viele Leute unvorstellbar und zerstört ihre Existenz. Auch wenn der Staatsrat ein Sofortmassnahmenpaket von einer Million Franken für die Unterstützung von Personen, die aufgrund der Krise erstmals von Prekarität betroffen und armutsgefährdet sind, beschlossen hat, so ist dies doch im Vergleich zu den Millionen, die der Staat verteilt, wenig.

Wäre es im Moment nicht dringender denn je, das Gesetz über die Ergänzungsleistung von einkommensschwachen Familien sofort einzuführen, damit Armut nicht ganze Leben zerstört? Der Staatsrat spricht immer wieder von den wirtschaftlichen Folgen der Krise. Er meint aber immer alle anderen, nur nicht jene, die am Stärksten betroffen sind!

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Il me semble tout d'abord important de rappeler le contexte dans lequel le Conseil d'Etat a été amené à soutenir de manière soudaine et urgente certains acteurs de l'économie. S'il l'a fait, c'est bien en raison de la situation extraordinaire causée par la crise économique et sanitaire sans précédent du Covid-19. Or, la situation précaire dans laquelle se retrouvent certaines salariées ou certains salariés de notre canton résulte exclusivement du modèle de couverture voulu par le législateur dans le cadre de l'assurance-chômage.

Le glissement vers la précarité qui touche ces personnes serait intervenu même hors la crise économique et sanitaire.

Sicherlich verstärkt die Krise dieses Problem, weil viele Personen betroffen sind. Aber es ist nicht Sache des Kantons, eine Situation zu berichtigen, die auf ein Versicherungssystem zurückzuführen ist, das sich auf Bundesrecht stützt.

Die Kompensation der Einkommenseinbussen ist ein reelles, sozialpolitisches Problem, das aber auf nationaler Ebene behandelt werden muss und nicht durch eine vorübergehende kantonale Massnahme gelöst werden kann.

La mise en place d'une telle mesure, en plus de l'extrême lourdeur administrative qu'elle engendrerait, soulèverait des questions complexes liées en particulier à l'égalité de traitement entre individus. Comment justifier en effet qu'une personne ait droit à cette compensation alors qu'une autre, dans la même situation de précarité, mais dont le licenciement n'a rien eu

à voir avec la crise du Coronavirus, ne puisse pas également être indemnisée pour sa perte de revenu ? Dans cette situation, le Conseil d'Etat a privilégié une solution de soutien à toutes les personnes se trouvant dans la précarité quelle qu'en soit la cause. Il l'a fait par une mesure d'aide d'urgence à hauteur de 1 million de francs à fonds perdu accordé, c'est de l'argent bien investi, aux associations sans but lucratif et actives dans le soutien aux personnes démunies. L'Etat a participé, autant que faire se peut, à la fourniture de produits et de prestations de première nécessité à laquelle s'ajoutent des conseils et des informations aux personnes concernées.

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass das vom Gesetzgeber aufgestellte Versicherungssystem einige Personen in eine prekäre Lage bringt. Das ist eine Tatsache.

Er ist aber der Meinung, dass er die negativen Folgen des Systems nicht kompensieren sollte und zwar weder während der jetzigen Gesundheits- und Wirtschaftskrise noch zu einem anderen Zeitpunkt.

Je le répète, la compétence dans le domaine de l'assurance-chômage est fédérale, mais la loi fédérale peut encore être appelée à évoluer. Le Parlement sera d'ailleurs, vous l'avez certainement vu, saisi d'une motion demandant de relever dans la LACI l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail à 4000 frs minimum.

En conclusion le Conseil d'Etat, tout en exprimant à nouveau sa compréhension pour les préoccupations des cosignataires du mandat vous propose, de le rejeter.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 55 voix contre 30. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 30*

Ont voté Non :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total 55*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat 2020-GC-86**Garantir la formation des apprenti-e-s malgré la crise liée au COVID-19**

Auteur-s:	Schnyder Erika (PS/SP, SC) Repond Nicolas (PS/SP, GR) Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE) Bonny David (PS/SP, SC) Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV) Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA) Berset Christel (PS/SP, FV) Flechtner Olivier (PS/SP, SE) Besson Muriel (PS/SP, SC) Emonet Gaéтан (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	27.05.2020 (BGC mai 2020, p. 814)
Développement:	27.05.2020 (BGC mai 2020, p. 814)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1355)

Prise en considération

Emonet Gaéтан (PS/SP, VE). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec le sujet qui nous occupe, si ce n'est que je suis enseignant et soucieux de l'avenir des jeunes en général.

On a beaucoup parlé et répété cet après-midi que la crise sanitaire et économique liée au Coronavirus a de lourdes conséquences. Par notre mandat, nous avons voulu cibler les apprentis et les jeunes en fin de formation obligatoire qui cherchent une place d'apprentissage pour la rentrée 2020. Plusieurs mécanismes ont donc été proposés; report de la rentrée professionnelle et début des cours en automne 2020, renforcement de la plate-forme "Jeunes" en engageant du personnel supplémentaire aussi pour établir des contacts avec les entreprises susceptibles d'engager des apprentis, soutien financier aux entreprises formatives. C'est que la situation de nombreux jeunes est compliquée. L'arrêt des cours en présentiel, la mise au ralenti de toute l'économie et, surtout, une reprise qui s'annonce difficile et qui n'est pas propice à l'engagement ont pour effet de tarir le nombre de places d'apprentissage à disposition. C'est dans la période actuelle et celle que nous avons vécue que les contrats d'apprentissage se signent, que la situation d'une grande majorité de jeunes se débloque. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux se retrouvent dans l'incertitude et des actions urgentes sont à entreprendre pour leur venir en aide.

La formation professionnelle, telle qu'on la connaît en Suisse, est solide et efficace; c'est un modèle que beaucoup nous envient. Tentons de garder ce modèle intact et de lui apporter les mesures nécessaires pour qu'il garde cette force qui fait que nos apprentis acquièrent des connaissances professionnelles excellentes. Il ne faut pas oublier non plus les apprentis qui ont perdu leur place à la suite des difficultés de leur entreprise ou ceux qui sont déjà restés sans solution l'année dernière. La crise de 2008 nous a déjà démontré que moins d'apprentis avaient été formés durant cette période, ce qui a eu comme conséquence un manque de main d'oeuvre qualifiée, 4 à 5 ans plus tard. Depuis le début de la gestion de la crise, la Confédération, et bien sûr le Conseil d'Etat fribourgeois, ont dû prendre de nombreuses décisions et envisager tous les scénaris possibles dans moult domaines. Celui de la formation des apprentis en a été un. Dans sa réponse, le gouvernement nous énumère toutes les décisions qu'il a prises sur le sujet. Ces décisions vont dans le bon sens et grâce à une approche coordonnée avec tous les partenaires, la série de mesures immédiates est réjouissante.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra le fractionnement et accepte la suite directe donnée à ce mandat, en espérant vivement que les mesures prises porteront de beaux fruits et qu'une grande majorité des jeunes trouvera une solution et, surtout, entrera dans la vie active dans les meilleures conditions possibles.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). La formation professionnelle et la qualité de cette dernière ne font certainement pas défaut dans notre canton. Preuve en est l'armada des mesures et structures mises en place. Personne ne semble être oublié, soucieux que sont les pouvoirs publics pour que chaque jeune puisse obtenir une place d'apprentissage à la fin de sa scolarité obligatoire. À situation exceptionnelle, décision exceptionnelle. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat a rapidement opté pour une série de mesures dont le but a été de répondre de manière pragmatique à l'urgence des faits. Nous saluons ici l'ensemble des démarches entreprises à ce jour, je ne vais pas les citer. On peut en prendre connaissance dans la réponse à l'instrument parlementaire que nous traitons en ce moment.

Notre groupe Vert Centre Gauche soutiendra dans sa grande majorité ce mandat. A titre personnel, ayant enseigné de nombreuses années à des adolescents, je souhaiterais vivement que ces derniers saisissent la perche qui leur est tendue, notamment à celles et à ceux qui ont plus de difficultés. Je pense ici aux mesures de préformation et semestres de motivation qui resteront ouvertes même durant les mois de juillet et d'août. Nous souhaitons aussi que leurs parents les motivent, les épaulent de manière constructive pour accéder avec succès dans le monde du travail. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Par contre, lorsqu'on ne fait rien, c'est très vite trop tard.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum vorliegenden Auftrag Stellung.

Es ist wichtig und richtig, dass auch ein besonderes Augenmerk auf die Jugendlichen gerichtet wird, so dass ihnen die Lehrstellensuche während der Covid-19-Krise nicht zusätzlich erschwert wird. Es ist aber auch eine Tatsache, dass der Lehrstellenmarkt durch die Auswirkungen der Gesundheits- und Wirtschaftskrise bereits in Mitleidenschaft gezogen worden ist und auch weiter gezogen werden wird. Das schnelle Handeln des Staatsrats, die Sofortmassnahmen auf verschiedenen Ebenen waren nötig und ist lobenswert hervorzuheben.

Die SVP befürwortet die bereits umgesetzten und vorgesehenen Massnahmen des Staatsrats für die Lehrstellensuchenden. Es ist wichtig, dass den Jugendlichen auf einer breiten Basis Unterstützung geboten werden kann. Besonders begrüsst wird die Schaffung von 20 zusätzlichen Lehrstellen in der Kantonsverwaltung. Dieses Engagement hat Vorbildfunktion.

Eine finanzielle Ausschüttung im Giesskannenprinzip lediglich für Lehrbetriebe, wie ihn die Verfasser des Auftrages fordern, erachtet die SVP nicht als ideal. Deshalb wird sie die Aufteilung des Auftrages, wie sie der Staatsrat vorschlägt, einstimmig gutheissen. Die geforderten Mittel der Verfasser werden abgelehnt.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes und spreche heute im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei.

Die Auswirkungen der Covid-19 Krise sind auch auf dem Lehrstellenmarkt zu spüren. Die massiven wirtschaftlichen Einschränkungen mit teilweise Betriebsschliessungen über zwei Monate, der Einbruch der Nachfrage in vielen Branchen und die Unsicherheit der Auftragseingänge in den kommenden Monaten führen leider auch dazu, dass die Ausbildungsbetriebe in den letzten Monaten im Verhältnis weniger Lehrverträge abgeschlossen haben. Per Ende Mai hatten rund 1400 Lernende einen Vertrag abgeschlossen statt der üblichen rund 1700.

Die Tendenzen sind in den beiden Sprachregionen unterschiedlich. Dies liegt vor allem in den kulturellen Unterschieden. In der Romandie werden die Lehrverträge später abgeschlossen als in der Deutschschweiz. Der aufzuholende Rückstand per Ende Mai beträgt somit in etwa 300 Stellen.

Das Amt für Berufsberatung hat per Mitte Juni ausgewiesen, dass noch rund 276 Schülerinnen und Schüler eine Lehrstelle suchen, was etwa 6,5 Prozent aller Schüler entspricht. Etwa 200 weitere warten noch auf eine Bestätigung ihrer Aufnahme an eine weiterführende Schule oder für eine anderweitige Lösung.

Seitens der zahlreichen Berufsverbände, die wir im Freiburger Arbeitgeberverband betreuen und vertreten, sind verstärkte Anstrengungen im Gang, die Ausbildungsbetriebe zum Engagement von Lernenden zu bewegen. Ich betone an dieser Stelle: Die Wirtschaft hat kein Interesse, dass in 3-4 Jahren zu wenig qualifizierte Fachkräfte die Lehre abschliessen und so auf dem Arbeitsmarkt fehlen werden. Dies zeigt sich auch an den zurzeit noch über 700 offenen Lehrstellen im Kanton Freiburg.

Auch der Kanton hat die Zeichen erkannt und unterstützt die Schulabgänger und die Ausbildungsbetriebe mit einer Reihe von Sofortmassnahmen. Insbesondere die Aktion „Last Minute“, das Intensivieren des Coachings der Schulabgänger und der Eltern mit mehr Personal, wird dazu beitragen, dass zusätzliche Lernende eingestellt werden. Zu begrüssen ist ebenfalls, dass der Kanton rund 20 neue Lehrstellen schafft. Ich möchte dazu anregen, dass sich auch die Gemeinden und halbstaatlichen Einrichtungen in den kommenden Jahren noch vermehrt in der Ausbildung engagieren.

Positiv hervorzuheben ist ebenfalls, dass die Mittel für die Lehraufsichtskommissionen erhöht werden, wurde doch hier in den letzten Jahren leider unverhältnismässig gespart und so die Besuche der Lehraufsichtskommission auf ein Minimum reduziert.

Die von den Mandatären aufgeworfene Idee einer Finanzhilfe für Ausbildungsbetriebe, welche einen Lernenden anstellen, ist der falsche Ansatz, werden doch in diesem Zusammenhang mit dem Giesskannenprinzip alle unterstützt, auch der Grossteil der Ausbildungsbetriebe, welche die Unterstützung nicht nötig haben und sowieso einen Lernenden angestellt hätten oder haben. Es würden mit dieser Aktion also nur marginal mehr Lernende angestellt.

Generell hängt das Engagement eines Lernenden nicht von der finanziellen Belastung ab. Vielmehr ist es vor allem eine Frage der zu investierenden Zeit der Berufsbildner, welche ihre Erfahrung und Kenntnisse weitergeben, und es ist eine Investition in die Zukunft. Wie im Bericht des Staatsrats richtig vermerkt, ist das Ausbilden von Lernenden nur

in seltenen Fällen unrentabel. Begrüssert wird in diesem Zusammenhang die zusätzliche Übernahme von rund 5 Prozent der Kosten der überbetrieblichen Kurse durch den Kanton. Mit der Zusatzfinanzierung aus den Begleitmassnahmen der Unternehmenssteuerreform von rund 20 Prozent ergibt dies eine willkommene direkte finanzielle Unterstützung der Ausbildungsbetriebe.

Unsere Fraktion hat im Rahmen der Massnahmenvorschläge zum „plan de relance“ klar die Berufsbildung als einen zentralen Punkt definiert. Die Freiburger Wirtschaft lebt von der guten Ausbildung unserer Bevölkerung. Gerade in dieser Zeit des wirtschaftlichen Umbruchs ist es deshalb entscheidend, dass wir in Themen wie der Digitalisierung investieren und den Wissenstransfer von unseren Hochschulen in die Wirtschaft zusätzlich fördern, wie dies in der neuen Strategie der Wirtschaftsförderung enthalten ist.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei unterstützt in diesem Sinne die vom Staatsrat beantragte Aufteilung des Auftrages und unterstützt den Grundsatz einer Unterstützung für die Lernenden. Wir lehnen jedoch die im Auftrag geforderten Mittel ab.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, association qui forme près de 150 apprentis maçons chaque année dans le cadre des cours-interentreprises.

Le groupe libéral-radical félicite le Conseil d'Etat pour les mesures prises en faveur de la formation professionnelle des jeunes, la formation continue. Il acceptera à l'unanimité le mandat fractionné.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich werde mich kurzfassen. Vielen Dank für Ihre wohlwollenden Zustimmungen zu diesem Massnahmenpaket, das - wie ich das richtig verstanden habe - sehr gut aufgenommen wurde.

Ich mich mich auch bei der kantonalen Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung bedanken. Sie hat diese Massnahmen vorgeschlagen. Diese Kommission vereinigt die Kräfte der betroffenen Dienststellen des Staates mit jenen der Sozialpartner, das heisst der Arbeitgeber- und Arbeitnehmerverbände. Vielen Dank an diese Adresse für die sehr effiziente Zusammenarbeit.

Ich werde die einzelnen Massnahmen nicht noch einmal revue passieren lassen. Ich möchte einfach schliessen mit dem Hinweis, dass die Frist für die Einreichung von unterschriebenen Lehrverträgen bis Ende Oktober 2020 verlängert wurde, wie bereits gesagt wurde.

Der Unterricht beginnt jedoch nach dem üblichen Schulkalender. Schliesslich werden die meisten Lehrverträge auf den Schulbeginn 2020/21 unterschrieben.

En conclusion, la préoccupation du Conseil d'Etat en cette période de crise est que le plus grand nombre possible de jeunes trouve une place d'apprentissage pour cette rentrée scolaire 2020-21 et que, finalement, cette relève professionnelle ne soit ainsi pas entravée avec les mesures urgentes qu'il a prises. Il estime qu'il répond à une grande partie des doléances exprimées par les dépositaires du présent mandat.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 82 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard

Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 81*

Ont voté Non :

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP). *Total 2*

S'est abstenu :

Bischof Simon (GL,PS/SP). *Total 1*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (principe d'un soutien aux apprentis-es) est acceptée par 83 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 83*

A voté Non :

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP). *Total 1*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (moyens proposés par les auteurs) est refusée par 54 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui :

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy

Muriel (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total 30*

Ont voté Non :

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Sylvie Bonvin-Sansonnens (BR,VCG/MLG). *Total 54*

S'est abstenu :

Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total 1*

> La première fraction de ce mandat, acceptée, étant considérée comme déjà mise en oeuvre, cet objet est ainsi liquidé.

Election judiciaire 2020-GC-91

Procureur-e général-e

Préavis CM: **18.05.2020** (BGC juin 2020, p. 1307)

Préavis de la commission: **09.06.2020** (BGC juin 2020, p. 1319)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 103; blancs: 13; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Fabien Gasser*, par 72 voix.

Ont obtenu des voix M. Philippe Barboni : 8; M. Raphaël Bourquin : 5; M^{me} Stéphanie Amara : 4.

Election judiciaire 2020-GC-92

Procureur-e général-a adjoint-e

Préavis CM: **18.05.2020** (*BGC juin 2020, p. 1307*)

Préavis de la commission: **09.06.2020** (*BGC juin 2020, p. 1313*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 102; blancs: 3; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Sont élus *M. Raphaël Bourquin*, par 95 voix, et *M^{me} Alessia Chocomeli-Lisibach*, par 92 voix.

Ont obtenu des voix M. Philippe Barboni : 1; M. Markus Julmy : 1.

> La séance est levée à 18 heures.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
